

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 30 MARS 2010

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.

-:-:-

SOMMAIRE

POINT N° 1

1-1 - Élection d'un secrétaire de séance	5
1-2 - Appel nominal	5
1.3 - Adoption des procès-verbaux des séances des 12 Janvier et 2 Février 2010	6

POINT N° 2 - AFFAIRES SOCIALES

2-1 - Convention CAF Ville pour l'accueil des jeunes enfants à la crèche Françoise Dolto. Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique établissement d'accueil jeunes enfants de 0 à 4 ans et au versement sur Fonds propres CAF.	6
---	----------

POINT N° 3 - SPORTS

3-1 - AS Sin le Noble football : Stage de Pâques-convention pour la fixation du prix des repas	8
3-2 - UAB - Subvention exceptionnelle pour déplacement de la finale à Mondeville.	8
3-3 - Subventions de fonctionnement 2010 aux associations sportives.	9

POINT N° 4 - LOGEMENT

4-1 - Rue de la Houlette.	
Garantie d'emprunt par la Société Régionale des Cités et Jardins pour 14 Logements PLUS	11
Garantie d'emprunt par la Société Régionale des Cités et Jardins pour 5 logements PLAI	11

POINT N° 5 - AFFAIRES FINANCIERES.

5-1 - Compte administratif du Maire pour l'exercice 2009	13
5-2 - Compte de gestion du Trésorier 2009	22
5-3 - Affectation des résultats 2009	22

5-4 - Taux de fiscalité	22
5-6 - Budget primitif pour 2010	23
5-7 - Remboursement à notre assureur dans le cadre de notre assurance dommages aux biens	31

POINT N° 6 - AFFAIRES SCOLAIRES

6-1 - Subventions exceptionnelles

- Collège Anatole France pour une classe découverte à CAEN	32
- École Molière (OCCE) pour un déplacement à Paris	32
- Maternelle Suzanne Lanoy Pour un projet osier.	60

POINT N° 7 - CULTURE, FETES ET COMMUNICATION.

7-1 - École de danse - spectacle - Tarifs 2010	33
7-2 - 26ème Printemps Culturel de Sin le Noble. Contrats	33

POINT N° 8 - VIE ASSOCIATIVE. DEMOCRATIE LOCALE

8-1 - Subvention exceptionnelle à l'association « Gare au Fou du Puits ».	34
8-2 - Nos quartiers d'été. Subventions exceptionnelles 2010 à 5 associations	35
8-3 - Subventions aux associations non sportives	35

POINT N° 9 - PERSONNEL.

9-1 - École de Musique - Jury de fin d'année. Vacations	37
9-2 - École de Musique - Emplois vacataires Accompagnateurs de musique	38

POINT N° 10 - DIVERS.

10-1 - Motion en faveur de la journée du souvenir du 19 mars 1962	39
10-2 - Convention Timpass	42
10-3 - Cyber Centre Citoyen. Modification de la grille tarifaire	42
10-4 - Contrat Urbain de cohésion sociale : Proche de vous	42
- demande de subvention pour la Pause Méridienne	43
- demande de subvention de l'école de musique pour l'éveil musical et pratique vocale	43
- demande de subvention des amis du vivier pour l'école de pêche	44
- demande de subvention de la Maison des arts pour les activités périscolaires	44
- demande de subvention du Théâtre de la Mandragore pour l'action « projections »	45
POINT N° 9 - ETAT DES DECISIONS DIRECTES.	45
POINT N° 10 - QUESTIONS ORALES	46

(La séance est ouverte à 18 H 30 sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire de Sin Le Noble).

M. Le Maire.- Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs, bonsoir chers collègues. Il est 18 H 30. Je vous propose de démarrer la séance, et je vais demander à Emilie de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

POINT N° 1 -

1-1 - Appel nominal

Sont présents :

Christian ENTEM, Maire - Josyane BRIDOUX, Adjointe - Véronique LEGRAND, Adjointe - CAMPISANO Vincent, adjoint - Daniel CORDONNIER; Adjoint - Philippe REANT; Adjoint - Fatima HADJ ABDELKADER, adjointe - Marina DABONNEVILLE, adjointe- Roger MARIE ; Laurène WATRELOT ; Anna-Maria MILETTO ; BENSRIH Abdelaziz ; DUMONT Andrée ; Guillaume KRZYKALA ; Jean-Pierre STOBIECKI ; WANNEPAIN Maurice ; Robert MASCLET ; Christian HIOLLE ; Émilie MARTINS ; Benjamin DUPONT ; Christiane PEZIN ; Jean-Michel CHOTIN ; Jean-François VAN NIEUWENHUYSE ; Corinne JUPIN.

Cécile DEMARECAUX a donné pouvoir à Marina DABONNEVILLE

Audrey STACHOWIAK a donné pouvoir à Abdelaziz BENSRIH.

Daniel POULAIN a donné pouvoir à Josyane BRIDOUX.

Sigrid DELGOVE a donné pouvoir à Daniel CORDONNIER

Franck DERNONCOURT a donné pouvoir à Corinne JUPIN.

Frédéric JOUVENEZ a donné pouvoir à Christian HIOLLE.

Géraldine DROUHARD a donné pouvoir à Christian ENTEM.

Florence L'HOSTIS a donné pouvoir à Roger MARIE.

Stéphanie LALART a donné pouvoir à Christiane PEZIN.

M. Le Maire.- Merci Émilie.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, vous avez, sur table, un projet de délibération sur la DGE. Nous avons délibéré sur la dotation globale d'équipement. C'est une demande sur la salle Carnot, et je vous propose ce soir de scinder en deux cette délibération :

- une première pour la rénovation de la salle,
- et une deuxième pour l'extension de la salle.

Ceci, afin de répondre aux demandes de la sous-préfecture sur cette DGE.

Vous avez également un correctif qui concerne une demande de subvention exceptionnelle pour les écoles, que vous avez également sur table.

Vous avez également une motion qui est proposée, concernant la CARMi.

Vous avez aussi un rectificatif concernant le remboursement de l'assureur.

Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

POINT N° 1 -**1.3 - Adoption des procès-verbaux des séances des 12 Janvier et 2 Février 2010.**

M. Le Maire.- J'ai une remarque, je peux peut-être la faire de suite : sur le PV du 2 février 2010, page 35, dernière phrase du 2ème paragraphe, il est dit :

« les recettes se montent pour la région à 10.875 Euros, et pour la ville à 10.875 Euros, et non 19.875 Euros ».

C'est une erreur de frappe. Doit figurer la même somme pour la ville et pour la région.

Avez-vous d'autres remarques à faire sur ces deux PV ?

M. MARIE.- Dans le PV du 12 janvier, page 23, 3ème paragraphe en partant du bas, il est dit : « .. peut-être que le chauffeur pourra arriver à se garer à quai, mais à chaque fois, l'on aura un écart entre le quai et le tramway... » Ce n'est pas à chaque fois qu'il y arrivera, mais à chaque fois qu'il n'y arrivera pas. Cela s'est, depuis, confirmé, puisque des incidents ont eu lieu avec des tramways qui ont du mal à se mettre à quai.

4ème paragraphe, je dis : « ... je ne serais pas surpris que cette opération soit conditionnée... » ce n'est pas conditionné, mais conditionnelle.

Il y a bien un « si » devant. Si on décide de la faire, on la paiera, comme le disait Christian Poiret.

M. Le Maire.- Merci, Roger. D'autres remarques ? Aucune ?

Je vous propose de délibérer sur les deux PV.

(Les PV sont adoptés à l'unanimité).

Nous pouvons passer au point suivant.

POINT N° 2 - AFFAIRES SOCIALES**2-1 - Convention CAF Ville pour l'accueil des jeunes enfants à la crèche Françoise DOLTO Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique établissement d'accueil jeunes enfants de 0 à 4 ans et au versement sur Fonds propres CAF.**

Mme LEGRAND.- Cette délibération concerne la convention de la CAF pour la crèche Françoise Dolto pour la prestation de service unique et pour l'aide complémentaire sur fonds propres à l'accueil des jeunes enfants de 0 à 4 ans.

La CAF de Douai apporte à la ville de Sin le Noble un ensemble d'aides financières pour les services qui concourent à servir notamment la politique sociale familiale, articulée autour de deux finalités :

- améliorer la vie des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements.
- mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

Elle veille à ce que l'offre de service bénéficie à l'ensemble des familles et accorde une attention particulière à celles qui ont des revenus modestes, notamment au travers d'une politique tarifaire adaptée.

Pour la crèche Françoise Dolto, la CAF intervient :

- par le versement d'une subvention sur fonds propres pour l'accueil des jeunes de 0 à 4 ans, afin d'accompagner la mise en oeuvre du projet éducatif et social. Cette aide s'élève à 600 Euros par place d'accueil selon l'agrément PMI (65 places) pour 60 heures d'ouverture hebdomadaires.

- par le versement d'une Prestation de Service Unique (PSU) pour accompagner le développement des services multi accueil et l'optimisation des taux d'occupation de l'établissement. Cette prestation est évaluée en fonction d'une part du prix de revient net par Heure/enfant, et d'autre part, d'un montant pour prendre en compte la concertation.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions à intervenir pour le versement de ces aides.

M. Le Maire.- Des remarques sur cette délibération ?

M. VAN NIEUWENHUYSE.- On ne va pas « cracher » sur la subvention de la CAF, d'autant plus que si elle n'existait pas, je ne vois pas comment pourrait fonctionner la crèche.

Ce n'est jamais qu'une redite, mais avec ces systèmes de PSU, on en arrive à perdre la notion même de crèche, pour arriver à une notion de halte-garderie.

Je l'ai dit à la CAF à ce moment-là, et je le redis maintenant, je trouve dommage que l'on perde de la qualité de vie pour les petits.

Cela n'a rien à voir avec la décision, car il est bien évident qu'il faut l'adopter. Je regrette cette façon de faire de la CAF et de la CAF nationale également.

Mme LEGRAND.- La CNAF est aussi en étroite relation avec l'État. Elle a effectivement pris de nouvelles relations, et par conséquent, nous avons pu constater - je l'avais dit lors du dernier Conseil Municipal - que précédemment, la crèche tournait du feu de Dieu, lorsque nous avons été élus. Nous avons décidé d'ouvrir une halte-garderie « les galopins » et de proposer à la population d'autres formes de gardes pour pouvoir compléter et donner la possibilité à des mamans qui ne travaillent pas forcément, de prendre un peu de temps pour elles ou pour effectuer des démarches.

On s'est rendu compte, en juin 2009, que nous avons créé et mis en place la halte-garderie « Les galopins » sur Sin le Noble, mais qu'il fallait aussi réfléchir à une ouverture de crèches en modes de garde multi-accueil, parce qu'en fait notre crèche ne répondait finalement plus aux attentes des parents puisqu'elle était en sous-effectif au niveau du remplissage.

Il faut aussi tenir compte de la conjoncture actuelle. Vous savez que de plus en plus de personnes sont au chômage ou licenciées dans leurs entreprises. Nous avons aussi régulièrement vu les contrats des parents qui travaillaient chez Renault, de par les problèmes de chômage répétitifs, être révisés parce que sinon cela leur coûtait très cher. Comme ils n'allaient pas au travail, ils jugeaient bon de pouvoir garder leurs enfants à la maison.

Nous avons donc ouvert la crèche Françoise Dolto en multi-accueil.

M. Le Maire.- Je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Nous passons au sport.

POINT N° 3 - SPORTS**3-1 - AS Sin le Noble football - Stage de Pâques : convention pour la fixation du prix des repas.**

M. CAMPISANO.- Du 12 au 16 avril 2010, aura lieu un stage destiné aux jeunes footballeurs. Il sera organisé comme chaque année, par l'AS Sin le Noble Football.

Par courrier en date du 4 janvier 2010, le club sollicite la fourniture et la livraison de repas préparés par le service de la restauration scolaire pour un effectif d'une soixantaine de repas par jour.

Le coût du repas en 2009 avait été fixé à 5 Euros.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'AS Sin le Noble Football pour la fourniture et la livraison des repas, tels qu'exposés ci-dessus.

- de maintenir le tarif unitaire des repas à 5 Euros.

La recette en résultant sera inscrite au budget communal, article 70.

M. Le Maire.- Des remarques ou des observations sur cette délibération qui fixe le prix des repas et qui permet de tenir une convention avec l'AS Sin le Noble Football ?

Mme PEZIN.- Pour faire sourire, je propose que l'on ajoute à l'article 4, un article 4 bis, disant que la ville de Sin le Noble s'engage à présenter en Conseil Municipal, dans les deux mois, la demande de subvention.

Cette demande a été déposée en temps et en heure le 4 janvier, et nous la passons en Conseil Municipal le 30 mars. On pourrait essayer de diminuer un peu les délais.

M. Le Maire.- Je ne sais pas ce qu'il faut en dire. C'est sans plus. Je vous propose de délibérer.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

3-2 - UAB - Subvention exceptionnelle pour déplacement de la finale à Mondeville.

M. CAMPISANO.- Il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 130 Euros à l'association UAB (Union Avenir Basket) pour un déplacement de l'équipe cadettes filles en ¼ de finale à Mondeville.

La dépense en résultant sera imputée au crédit disponible à l'article 6748.

M. Le Maire.- Des questions sur cette demande de subvention ?

M. CHOTIN.- Sommes-nous les seuls à participer ?

M. CAMPISANO.- Les 7 communes participent, chacune pour leur groupe.

M. CHOTIN.- A concurrence de combien ?

M. CAMPISANO.- Chacune a donné ce qu'elle a pu. Nous ne connaissons pas les montants. La même demande a été faite aux 7 villes. Nous sommes partis jouer le 21 mars à Mondeville contre les champions de France, et nous avons perdu en quart de finale malheureusement.

Le montant total était de 1.000 Euros. Cela a payé les frais de repas sur place.

M. Le Maire.- Pas d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

M. Le Maire.- Dans le projet de délibération, que vous avez sur table, qui concerne les subventions de fonctionnement, à la page 2, figurent les subventions pour contrats d'objectifs. En fait, cette demande n'a pas lieu d'être. Nous pensions que cela concernait une quatrième année pour le contrat d'objectif du tennis club Sinois. En fait, c'est un nouveau contrat d'objectif.

Tous les nouveaux contrats d'objectifs - ce n'est pas le seul - seront traités en avril de cette année bien entendu.

Je vous propose de retirer ce projet de délibération qui concerne le contrat d'objectif du tennis club Sinois pour un montant de 9.500 Euros, demande qui sera traitée au même titre que toutes les autres, concernant les contrats d'objectifs.

3-3 - Subventions de fonctionnement 2010 aux associations sportives.

M. CAMPISANO.- Il vous est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2010, les subventions aux associations sportives 2009-2010, en fonctionnement.

Je vais les passer en revue, et si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser. Vous voulez qu'on les passe en détail ?

Mme PEZIN.- Non.

M. MARIE.- Je ne sais pas trop à quoi cela est dû, mais il y a certainement une explication, je constate qu'il existe trois associations de football en salle : Foot Indor association, Épis Foot, et Espace Loisirs et Sports. Je me demandais si l'on ne pourrait pas fusionner toutes ces associations de football, car rien ne justifie d'en avoir autant.

M. CAMPISANO.- L'idée de mutualiser les efforts est en cours. On fait en sorte de soigner les susceptibilités des groupes, mais j'avoue qu'il est difficile de faire un groupe avec tout le monde. Pour l'instant, 5 équipes sont en championnats et une en loisirs. Parmi les 5, l'une qui s'appelle « Cultures et Générations » est en 1ère division, donc en pré-national, à quelques encablures du national. C'est la seule qui soit vraiment en position de force au niveau du Championnat.

Les autres associations sont des associations qui jouent en district, dont deux sont issues des centres sociaux. Elles regroupent des jeunes qui jouaient déjà au centre social aux Épis. En grandissant, ils ont décidé de créer une équipe de foot en salle pour rester entre « copains », et ne pas traîner dans les rues, ce qui est une bonne idée. Ils sont maintenant en championnat.

Épis foot salle est encore en catégorie classement, avec District Escaut (inaudible) qui est classé 3ème. Les autres, par contre, connaissent plus de difficultés.

Cultures et Générations, Épis Foot et Foot Indoor Association jouent en salle. Les créneaux sont absolument surchargés alors que j'ai des demandes de la ville de Dechy qui demandent à venir jouer au foot chez nous.

Un autre groupe de Sin le Noble s'est détaché d'un groupe existant, mais j'ignore ce qu'il va en advenir. L'idée consiste à fédérer au maximum le nombre d'équipes. Trois associations sur les 5 seraient susceptibles d'être d'accord pour jouer dans le même championnat. Ce serait formidable, parce que les groupes de la montée des Épis et du centre, qui jouent en même temps, qui jouent ensemble, au niveau valeur, font des choses extraordinaires.

Dès la fin du mois d'avril, je vais réunir les dirigeants de foot en salle avec la commission des sports, pour connaître leurs projets.

M. MARIE.- J'ai une autre remarque à faire, et je suppose que je ne suis pas le seul à la faire : on commence à avoir des équipes auxquelles on donne beaucoup d'argent :

- L'AS Sin le Noble Foot : 22.000 Euros.

- L'Union Avenir Basket : 11 000 Euros. C'est la rançon de leur succès, mais comme elles connaissent le succès, elles jouent en division supérieure, ce qui coûte de plus en plus cher.

Je considère que nous ne devons pas nous transformer en sponsors de sports professionnels, que l'on ne peut pas se prendre pour ce que nous ne sommes pas.

Je ne sais pas comment on peut faire, mais si ces équipes gagnent, elles vont coûter encore plus cher et on finira pas ne plus pouvoir payer. C'est un peu absurde mais c'est ainsi. Je me demande si ces équipes-là ne peuvent pas avoir de sponsors comme les équipes de foot ou les équipes de basket qui commencent à être d'un bon niveau.

Regardez, l'équipe de Tourcoing, en basket, elle est très bien cotée et réussit très bien au niveau national. La ville de Tourcoing donne une participation mais elle ne paye pas tout. Je crains que les équipes qui marchent bien ne finissent pas coûter fort cher pour une commune comme la nôtre. Or, je pense qu'il est temps d'y songer...

M. CAMPISANO.- Pour répondre au niveau du football, son budget est de 57.000 Euros. Nous apportons 22.000 Euros.

Je voudrais vous dire que les autres équipes qui sont dans la même catégorie, dans d'autres villes, ont un budget supérieur au nôtre, voire le double du nôtre. Certaines équipes s'en sortent parce qu'elles sont notamment subventionnées par certains autocaristes. Quand les équipes sont soutenues par de grosses sociétés, les choses sont rendues plus faciles. Entre 57.000 Euros, et 22.000 Euros, il faut bien trouver la différence, à savoir 35.000 Euros. Avec l'UAB, même chose. Une autre équipe vient de rejoindre l'UAB, parce que seul, on n'y arrive plus, et ainsi, tout le monde apporte sa part au gâteau.

Au niveau football, nous avons une promotion « honneur régional » au sein de laquelle notre équipe est très bien placée. Elle a fait trois montées successives, ce qui était inespéré.

On peut décider de dire que l'on ne veut pas d'équipes qui gagnent, et vous restez au niveau du district !

Au niveau de l'UAB Orchies, nous avons une équipe Championne de France en cadets... championne de France en minimes. Les jeunes filles, en senior, sont en pré-national, à deux doigts de passer en nationale III. Or, une ville comme Orchies, avec apparemment des moyens différents, va passer en nationale I. Pourtant, Orchies ne compte qu'environ 8.500 habitants !

Certains clubs ont la chance d'avoir de grandes sociétés qui payent, qui subventionnent. Nous, nous avons la chance d'avoir, sur place, une école de basket, qui est une des meilleures de la région.

Nous formons nos jeunes, des minis poussins, des enfants de 5 à 6 ans et nous les gardons jusqu'à ce qu'ils deviennent seniors. Nous, ici, à Sin le Noble, nous avons nos jeunes, nous avons notre école de football. On arrive à faire, avec le sport, que Sin le Noble soit bien classé avec les moyens du bord, et ce, sans parler du Douai Athlétisme !

Chez nous, tous les sports sont représentés et nous veillons au grain. Voyez ce que l'on donne, alors que la ville de Douai donne 855.000 Euros. Un autre élément : voyez ce que donne la ville de Tourcoing avec ses 160.000 habitants, alors que nous, nous ne sommes que 17.000 habitants !

Personnellement, je trouve qu'à notre niveau, les résultats sont excellents.

M. HIOLLE.- Je voudrais revenir sur les sponsors qui donnent de l'argent aux équipes de haut niveau. Loos a du haut niveau, avec des sponsors. Pourquoi ? Parce que Loos joue dans toute la France. Or, nous, nous avons l'AS Sin le Noble qui joue dans la région.

Il faut savoir que les sponsors donnent de l'argent à des équipes qui vont jouer hors de leur département. Nos petites équipes n'ont pas de sponsor, et quand elles en ont, elles les perdent. Le plus grand sponsor, pour nous, c'est la ville de Sin le Noble. Si la ville de Sin le Noble ne sponsorisait pas les équipes, nous n'aurions plus d'équipes !

M. Le Maire.- Avez-vous d'autres remarques à faire sur les demandes de subvention ?

Madame Pezin ?

Mme PEZIN.- Je m'étonne un peu que l'on vote les subventions aux associations sportives, avant d'avoir voté le budget.

M. Le Maire.- On aurait pu voter le budget avant les demandes de subvention effectivement, mais le fait de le faire, ne conditionne pas le vote du budget.

Mme PEZIN.- Sauf que j'ai deux remarques à faire en ce qui concerne le budget :

1 - aux pages 95 et 97 du budget des associations, vous avez des associations diverses ou non identifiées.

Je pense qu'il faudrait que l'on discute de ces associations diverses ou non identifiées avant de voter les subventions et le budget.

2 - plus de 50 % du budget sont représentés par une subvention de la ville, et leur bilan devrait figurer dans le compte administratif, comme on le fait pour les associations qui touchent plus de 50.000 Euros de la ville.

M. Le Maire.- Nous n'avons pas d'association sportive qui touche plus de 50.000 Euros.

Mme PEZIN.- Pour certaines, la subvention dépasse 50 % du budget.

M. Le Maire.- Nous en avons effectivement, mais pas beaucoup... disons que j'en ai une en mémoire.

Si vous le souhaitez, on peut effectivement voter ces subventions après le vote du Budget Primitif.

M. CAMPISANO.- Il aurait été plus facile de reprendre les subventions dans le détail. Une fois le budget voté, on aurait pu regarder le détail de ces subventions. Si on le fait maintenant, cela vous permet au moins d'en parler !

M. Le Maire.- Si cela ne gêne personne, on diffère le vote puisque la question a été soulevée.

Je vous propose donc de différer le vote. Nous reviendrons sur cette délibération après avoir voté le budget.

Nous passons au point concernant le logement.

POINT N° 4 - LOGEMENT

4-1 - Rue de la Houlette.

- Garantie d'emprunt par la Société Régionale des Cités et des Jardins pour 14 Logements PLUS.

- Garantie d'emprunt par la Société Régionale des Cités et Jardins pour 5 logements PLAI.

Mme BRIDOUX.- Vous avez, dans cette délibération, la demande d'une garantie communale pour un nouvel organisme qui va construire des maisons sur Sin le Noble, en abrégé la SRCJ.

Ce lotissement de 19 logements se tient rue de la Houlette. Cette demande de garantie, nous l'accordons à hauteur de 50 %, comme nous l'avons fait pour de nombreuses demandes.

Parmi ces logements, nous aurons :

- 14 logements que l'on appelle PLUS, en prêt locatif à usage social.

- et 5 logements PLAI pour les familles en grande difficulté, logements dont le Douaisis a le plus cruellement besoin. Ces logements peuvent être occupés par des familles à faibles ressources.

M. Le Maire.- Des questions ou des remarques sur ces deux projets de délibération qui concernent la Société Régionale des Cités et Jardins, pour un programme rue de la Houlette ?

Mme PEZIN.- Notre position, en matière de garantie, pour les sociétés HLM, ne change pas.

Je voudrais simplement relever ce qui est dit à l'article 3 : « au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas à bonne date de toutes les sommes exigibles dues par lui en principal, intérêts, commission, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. »

Je trouve qu'il est toujours extrêmement dangereux, pour la ville, de garantir de telles sommes. J'ajoute que la Société Régionale des Cités et Jardins appartient à un groupe qui s'appelle PROCIVIS, qui fait partie du même groupe que Crédit Immobilier, Pierre et Territoires de France, et que leur spécialité n'est pas le logement social, mais l'accession à la propriété.

Mme BRIDOUX.- Effectivement, les garanties d'emprunt, comme vous l'avez très bien dit, portent en elles-mêmes un risque comme n'importe quelle autre garantie d'emprunt.

Seulement, il faut savoir que notre volonté part de cette garantie d'emprunt qui permet des logements adaptés aux demandeurs de la commune.

Je vais vous donner l'exemple du lotissement avenue des Fusillés, ou encore rue Bachelet : les loyers et les exigences étaient tels que des personnes de Sin le Noble n'ont pas pu avoir accès à ces logements parce que leurs revenus n'étaient pas suffisants. Pourtant, le dossier avait été monté en 2006, période où il n'y avait aucun PLAI. J'ai de nombreuses demandes et les personnes ne comprennent pas pourquoi elles ne peuvent pas avoir accès à ces logements à cet endroit.

Or, si nous donnons cette garantie communale, cela nous permet d'avoir de tels logements, ce qui est notre souhait.

M. Le Maire.- D'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée avec 6 abstentions).

Merci Josyane. Tu avais autre chose à nous présenter ?

Mme BRIDOUX.- À ce stade de la réunion du Conseil Municipal, je voudrais, au nom de mon groupe, faire une déclaration contre les expulsions.

« Depuis le 15 mars, la loi autorise à nouveau les expulsions. Nous ne le dirons jamais assez, c'est une pratique d'un autre âge, un mépris des gens, une faillite du système, et un échec pour le bailleur comme pour les familles.

Il ne devrait plus y avoir d'expulsions sans relogement préalable. Chaque personne a droit à un toit, c'est un droit fondamental. D'ailleurs, n'est-ce pas l'esprit de la loi DALO ?

Ce droit opposable au logement est, en réalité, très difficile à appliquer puisque l'on manque cruellement de logements en France comme dans le Douaisis.

Si nous n'avons pas élu une commission Logement en 2008, elle n'existe pas. Monsieur le Maire et moi-même, nous présidons une cellule de veille contre les expulsions avec de nombreux partenaires, et depuis sa création en 2009, ce sont 73 dossiers qui ont été examinés.

Des familles ont pu reprendre le paiement du loyer grâce à une aide accrue du CCAS, ou du FSL. 16 dossiers ont été soldés, et 10 familles ont quitté le logement, et malheureusement une famille a été expulsée.

Le loyer n'est souvent qu'un seul aspect des difficultés et quand on n'a pas de quoi faire bouillir la marmite, se soigner, on se laisse dépasser par les problèmes, et alors il est difficile de s'en sortir, d'autant que les jugements datent souvent de plusieurs années.

Nous réaffirmons notre volonté farouche de lutter contre les expulsions et nous mettons tout en oeuvre pour le faire concrètement. »

M. Le Maire.- Merci, Josyane. Je voulais simplement faire remarquer qu'en dehors des commissions classiques et traditionnelles, je peux vous assurer qu'il existe d'autres instances dont le travail bénéficie à beaucoup d'usagers. C'est le cas pour le logement.

Roger, tu souhaites prendre la parole ?

M. MARIE.- Je me suis laissé dire qu'il était possible qu'un Maire prenne des arrêtés anti-expulsion. Pourquoi pas ?

Ce n'est pas une garantie absolue bien entendu, mais cela se fait un peu parfois.

Mme BRIDOUX.- On l'a fait alors que nous venions à peine d'être élus. C'est symbolique, mais ce n'est pas légal. Nous avons réfléchi au problème, et nous avons préféré concrètement agir pour faire en sorte que les gens sortent la tête de l'eau, plutôt que de prendre un arrêté qui sera déféré, qui n'est que symbolique et qui n'est qu'une prise de position.

C'est pourquoi je tenais à réaffirmer notre volonté mais pas via un arrêté anti-expulsion.

M. MARIE.- D'accord.

M. Le Maire.- D'autres remarques ?

Je propose que l'on passe au point suivant qui concerne les affaires financières en commençant par le compte administratif 2009.

POINT N° 5 - AFFAIRES FINANCIERES.

5-1 - Compte administratif du Maire pour l'exercice 2009

M. REANT.- Compte administratif communal du Maire pour l'exercice 2009.

Nous allons insister sur certains points importants : l'exercice 2009 se termine par un résultat positif global cumulé de 649 404,77 Euros, contre 297 645,94 Euros en fin 2008, qui se décompose comme suit :

En fonctionnement, exercice 2009 :

- 16 400 542,54 Euros en dépenses, 17 397 819,58 Euros en recettes, pour un résultat de 997 277,04 Euros.
- Résultat reporté 2008-2009, 297 645,54 Euros en recettes, pour un résultat de 297 645,94 Euros.
- Clôture 2009 : 16 400 642,54 Euros en dépenses, 17 695 465,52 Euros en recettes, pour un résultat de 1 294 922,98 Euros, résultat de fonctionnement à affecter.

En investissement, exercice 2009 :

- 4 824 668,13 Euros en dépenses, 7 160 599,03 Euros en recettes, pour un résultat de 2 335 930,90 Euros.
- résultat reporté 2008-2009 : 1 849 438,11 Euros en dépenses, pour un résultat de – 1 849 438,11 Euros.
- clôture 2009 : 6 674 106,24 Euros en dépenses, pour 7 160 599,03 Euros en recettes, pour un résultat de 486 492,79 Euros à reprendre en recettes d'investissement.
- restes à réaliser fin 2009 : 1 635 496 Euros en dépenses, pour 503 485 Euros en recettes, et un résultat de – 1 132 011 Euros.

Total des investissements : clôture plus RAR : 8 309 602,24 Euros en dépenses, pour 7 664 084, à 3 Euros en recettes, et un résultat de – 645 518,21 Euros, qui représente le besoin de financement.

Total général : 24 710 144,78 Euros en dépenses, pour 25 359 549,55 Euros en recettes et un résultat de 649 404,77 Euros de résultat, qui représente le solde du fonctionnement à fin 2009.

M. Le Maire.- Avez-vous des questions à poser ? Je vous propose de noter les questions auxquelles nous ne pourrions pas répondre sans une recherche, pour éviter que le Conseil Municipal ne se termine très tard dans la nuit.

Une réponse écrite sera envoyée à tous les élus sur ces questions posées, aussi bien pour le compte administratif que pour le budget primitif ?

M. REANT.- Vous trouverez ci-dessous le tableau comparatif des différents chapitres. Vous aurez les charges en rouge et les produits en bleu.

A fin 2009, on constate en effet que les recettes remontent, que les dépenses se sont un peu affaïssées, et l'effet de ciseau, pour l'instant, est jugulé.

Dans la « voix du nord » j'ai pu lire que d'autres communes, proches de la nôtre, ont les mêmes problèmes que nous, et l'on parle aussi d'effet de ciseau.

M. Le Maire.- L'effet de ciseau ne fait que s'éloigner. Souvenez-vous, l'effet de ciseau présenté en 2009 a eu lieu en 2010. Aujourd'hui, cela vaut pour 2010, 2011 voire 2012.

M. REANT.- Les charges de personnel ont évolué de 3,04 % au lieu de 5 % habituellement. Cette baisse a été rendue possible par une meilleure gestion ce qui a donné lieu à des offres supplémentaires, et à une meilleure adéquation des moyens humains aux besoins de l'activité, des loisirs.

Ce poste représente, en 2009, un ratio de 60,8 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 63,28 % en 2007.

Au chapitre des charges financières, concernant les intérêts de la dette contractée et de la ligne de trésorerie qui a été ouverte en fin d'année dernière, les intérêts ont augmenté de 17 621 Euros, et la ligne de trésorerie a généré 23 621 Euros d'intérêts.

Pour mémoire, il a fallu tenir compte de la ligne de trésorerie de 1 Million d'emprunt en 2009, sur les 3 193 000 Euros prévus. Cette somme était suffisante. Les gros investissements ANRU ne démarreront qu'en 2010. Ceux démarrés en 2009 vont faire l'objet d'emprunts moins chers en 2010, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les principales recettes d'investissement concernent :

- le FCTVA. La ville a bénéficié du plan de relance qui a permis de percevoir le FCTVA au titre des investissements réalisés en 2007 et 2008 contre l'engagement de la ville de réaliser 1 Euro de dépenses en plus que la moyenne des investissements des 4 dernières années. Cette condition a été réalisée et l'État maintient, pour notre ville, le bénéfice de cette mesure N + 1, au lieu de N +2, à partir de 2010.

Les dépenses d'investissement.

Les principales dépenses concernent :

- le remboursement du capital de la dette pour 1 562 337 Euros.
- les écritures liées aux cessions de terrain à la CAD.
- les immobilisations reportées de 2008 et celles prévues au budget 2009 qui ont été réalisées principalement :
 - la poursuite des travaux de réaménagement des voiries de la Cité du Bivouac.
 - les travaux de mise aux normes de la salle Martel.
 - la fin des travaux de rénovation des locaux du CCAS.
 - la rénovation de la partie schistée du parking Jacquart.
 - la fin des paiements liés à l'extension des ateliers des services techniques.
 - l'acquisition d'un certain nombre de matériels pour les services et les écoles.
 - le paiement du deuxième cinquième de rétrocession de la friche Paris St Denis à l'EPF.
 - le paiement du premier tiers du protocole sur le plan de sauvegarde à Norévie.
 - du matériel, des logiciels et des mobiliers pour différents services (pôle scolaire, serveur messagerie, culture et fêtes, écoles, cybercentre, vie associative, buanderie, instruments, école de musique).
 - des travaux de rénovation dans différentes écoles (Jean Jaurès, Cézanne, Salengro, Sucrierie) et dans divers bâtiments communaux (école de musique, service fêtes et culture, centre social, cybercentre, sécurité terrasses, crèche, mérule à l'église, salles de sports, toiture complexe Mercier, fissures piscines).
- les travaux rue de l'Abbaye et rue de la Porte de Fer.
- les études liées à l'extension de la salle Carnot.
- le début des travaux ANRU. La réalisation des nouveaux jardins familiaux et la démolition de la maison des témoins de Jéhovah pour permettre l'édification de la maison de quartier de la Montée dont l'ordre de service est lancé.

Au final, l'exercice 2009, présente un excédent global cumulé de 649 404,77 Euros, contre un excédent cumulé de 297 645,94 Euros à fin 2008.

Les chiffres du compte administratif présenté par le Maire sont conformes avec ceux du compte de gestion, présenté par le trésorier municipal.

Il vous est proposé de prendre les décisions suivantes :

- adopter le compte administratif 2009,
- adopter le compte de gestion du trésorier qui est conforme au compte administratif.
- décider l'affectation des résultats de gestion de la manière suivante :

* sur l'excédent de fonctionnement à fin 2009 qui est de 1 294 922,98 Euros, prendre 645 518,21 Euros pour l'affecter à la section d'investissement et couvrir ainsi le besoin de financement à la clôture de l'exercice, reports compris.

- affecter le solde, soit 649 404,77 Euros à la section de fonctionnement.
- l'excédent d'investissement sera repris à hauteur de 486 492,79 Euros en report à nouveau.

Avez-vous des questions ?

M. MARIE.- Mon intervention concerne pratiquement la dernière page du résumé présentant le compte administratif.

Je vous lis le passage :

« à la fin de l'exercice, un certain nombre de crédits de paiement sont engagés, et pas encore utilisés. Ils font l'objet d'un report sur l'exercice 2010, voir annexe 5 ». Or, nous n'avons pas d'annexe 5 au compte administratif.

Je suppose que l'annexe 5 est celle qui figure avec le budget 2010 ?

M. REANT.- Oui.

M. MARIE.- Le montant global de ces reports sur l'exercice 2010, il est de combien ?

Je regarde l'annexe 5 du budget 2010, mais j'ai bien du mal à connaître le montant global de ce report. C'est bien 1 503 696 Euros qui correspondent à ce que nous évoquons dans le compte administratif ? D'accord. Merci, j'ai la réponse à ma question.

M. Le Maire.- Pas d'autres remarques ou questions ? Je vais demander à Jean-Michel...

Mme PEZIN.- Est-ce que nous pouvons faire la déclaration de notre groupe maintenant ou après ?

M. Le Maire.- Je vous propose de la faire après le vote.

Mme PEZIN.- Non, plutôt avant ?

M. le Maire.- Effectivement oui. Je suppose que c'est une explication de vote que vous faites ?

Mme PEZIN.- Oui, sans doute.

M. Le Maire.- Allez-y !

Mme PEZIN.- Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget.

Le budget primitif a été modifié officiellement 5 fois au cours des 5 conseils municipaux qui ont suivi son vote en mars 2009, mais il a aussi été modifié par l'administration à l'insu des conseillers municipaux. C'est ainsi que 47 articles budgétaires de dépenses, sur 51, ont subi des ajustements au chapitre des charges à caractère général, et 18 sur 18 au chapitre sur les charges de personnel.

Même si cela est réglementaire, au nom de la transparence, les états annexés au projet de délibération que nous avons trouvés dans le dossier des affaires financières pourraient comporter une colonne supplémentaire pour retracer les virements de crédits budgétaires.

Parmi les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général ont diminué de 335 000 Euros par rapport à 2008, après avoir augmenté de 305 000 Euros en 2008 par rapport à 2007. C'est un retour à la case « départ » et à la raison, vers une gestion que vous avez qualifiée de « calamiteuse ».

Les charges de personnel poursuivent leur progression, presque 10,8 millions d'euros à prévoir en 2010 pour le personnel de la commune et du CCAS.

Comment faire face ? Certainement pas en nous présentant un tableau de calcul du ratio complètement erroné. En effet, vous ajoutez aux dépenses réelles de fonctionnement les opérations d'ordre.

Faut-il préciser que les dépenses réelles de fonctionnement occasionnent une sortie d'argent du porte-monnaie de la ville, alors que les opérations d'ordre sont des écritures entre deux comptes sans aucun mouvement de fond.

Voilà des notions de base sans aucun doute enseignées à la fac, et que votre maître de stage ne peut ignorer !

Sans cette erreur, avec les bons chiffres, le ratio était en 2007 de 64,86 % et en 2009 de 64,97 %. Vous n'avez donc rien résolu pour satisfaire le réseau d'alerte financière, mais il faut bien admettre que cela n'est pas facile pour une municipalité de gauche.

En réalité, le mal est très ancien. Il résulte de 30 ans, et plus, de gestion communiste avant 2001, qui oubliait de prendre en compte les salaires des services sociaux dans le calcul du ratio, ce qui permet au parti communiste d'annoncer dernièrement dans un de ses tracts, un taux de 50 % en 2000 pour éluder ses responsabilités !

Les autres charges de gestion augmentent, plus 24 % pour la subvention d'équilibre du budget du CCAS, sans que cela profite aux plus démunis, en période de crise économique, avec des secours en baisse de près de 10 %.

Par ailleurs, depuis le transfert des principales compétences du SIRFAG à la C.A.D, ne faudrait-il pas dissoudre ce syndicat et économiser la participation de Sin le Noble, qui équivaut presque à 100 000 Euros ?

Parmi les charges financières, les intérêts des emprunts se sont élevés à 589 000 Euros, soit 3,88 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. À votre arrivée en 2001, c'était déjà 664 000 Euros. Nous notons que vous reconnaissez les vertus de l'emploi d'une ligne de trésorerie pour assurer vos paiements et retarder la conclusion de l'emprunt.

Voilà une méthode qui ressemble étrangement à la nôtre, quand nous avons signé en 2006 un contrat de près de 5 millions d'euros pour couvrir trois ans des travaux prévus au plan pluriannuel des investissements, et qui comportait une phase de mobilisation telle une ligne de trésorerie, et une phase de consolidation comme un emprunt.

Nous l'avons déjà dit, la polémique entretenue sur ce sujet est sans fondement, d'autant plus que les chiffres tirés du compte administratif démontrent que l'annuité des emprunts, en 2009, reste encore inférieure à celle que nous avons connue en 2001.

Pour les recettes de fonctionnement, deux chapitres sont importants, à savoir : les impôts et taxes, et les dotations des participations.

Il faut noter que les taxes foncières et d'habitation ont augmenté de 95 000 Euros du fait de la revalorisation des bases, et de 304 000 Euros du fait de l'augmentation des taux d'imposition et que les dotations de l'État ont progressé : plus 245 000 Euros pour la DSU, dotation de solidarité urbaine, 175 000 Euros en 2008 ; plus 360 000 Euros pour la dotation de développement urbain.

Globalement, avec la vente des terrains à la C.A.D à hauteur de 863 000 Euros sur la zone du Raquet, l'année 2009 est un bon crû pour les recettes de fonctionnement et devraient ramener le ratio n° 9, coefficient d'autofinancement courant sous le seuil d'alerte financière fixé à 1.

Ce résultat aurait aussi pu être obtenu sans l'augmentation des taux des impôts locaux. Il faut également préciser que lorsque les exonérations légales sur la fiscalité, compensées par l'État diminuent automatiquement, les bases d'imposition augmentent.

C'est l'effet des vases communicants, et il n'y a pas érosion des recettes de la commune comme vous l'insinuez.

En section d'investissement, vous annoncez un remboursement du capital des emprunts à hauteur de 1 562 337 Euros. Il s'agit, en fait, du montant des prévisions budgétaires. En réalité vous avez dépensé 1 521 617 Euros, comme cela est indiqué dans le tableau annexé.

Vous indiquez également une recette de 1 million en 2009 pour les emprunts nouveaux, mais d'après les chiffres du compte administratif, c'est 1,3 Million.

Vous fournissez une liste nominative de travaux sans chiffrer le montant de chaque réalisation. Le tableau annexé ne permet pas de faire le rapprochement sur 3 millions d'euros de prévu pour les opérations diverses non individualisées.

Vous en avez réalisé 75 %, vous en reportez 17 % en 2010, et vous en annulez 8 %. Par contre, sur 5 200 000 Euros prévus pour les opérations individualisées, votre taux de réalisation est de 19 %, le taux des reports en 2010 est de 21 %, et vous annulez 60 % des crédits votés par le Conseil Municipal.

Sans être, à notre connaissance, obligatoire, un plan pluriannuel des investissements, avec des autorisations de programme pour une vue d'ensemble des opérations, et des crédits annuels de paiement au fur et à mesure de la réalisation des travaux dégagerait des besoins de financement et permettrait d'éclairer utilement les Conseillers municipaux qui se trouvent actuellement face à une politique des investissements au jour le jour.

Nous n'avons pas approuvé le budget primitif de 2009. Nous vous avons soumis un contre budget pour annuler l'augmentation des taux des impôts locaux en période de difficultés économiques pour les Sinois. A l'examen des comptes de 2009, notre proposition était plausible, nous regrettons que vous n'ayez même pas daigné en discuter.

M. le Président.- Merci. La parole est à Roger Marie.

M. MARIE.- Je voulais poser encore quelques questions et après je donnerai mon point de vue.

Je lis, page 3, « les services rendus à la population ont tendance à fléchir ». Comment expliquez-vous cela ?

On va effectivement voir, dans le détail, que ces recettes ont un peu baissé. A quoi est-ce dû ? C'est ma première question.

M. REANT.- Cela est dû à des problèmes d'impayés.

M. MARIE.- Si je comprends bien, on a beaucoup plus d'impayés ?

M. REANT.- Et moins de fréquentation aussi !

M. Le Maire.- Il me semble que nous avons évoqué, en 2009, des impayés pour un montant total de 35 000 Euros. Cela s'accroît effectivement, compte tenu de la situation économique que nous vivons, car de plus en plus de familles ont des difficultés à payer. Là aussi, quelque part, on fait notre possible, comme pour les logements d'ailleurs. On fait en sorte que les familles puissent y trouver leur compte. Les impayés, malheureusement, existent aussi.

M. MARIE.- Sur le fond, je vais voter le compte administratif. Le compte administratif est une photo de ce qui a été réellement fait. On ne va pas la contester, elle est honnête et correspond à ce qui a été fait réellement.

Lorsque l'on examine le compte administratif, on ne comprend pas bien pourquoi le Sous-préfet nous a classés en réseau d'alerte, parce que finalement, on s'en sort bien !

En fait, c'est une impression extrêmement trompeuse, d'abord parce qu'il y a, en effet, la vente des terrains à la C.A.D, ce qui représente pratiquement une progression de 9% de plus, sur les recettes de fonctionnement. C'est évidemment quelque chose qui ne se reproduira pas.

Nous avons ensuite des dotations de solidarité qui sont maintenues. Une baisse, évidemment, mais la plupart sont maintenues et on s'en sort là aussi plutôt bien.

Je me pose une question : apparemment, les économies décidées ont été faites, on le signale d'ailleurs dans le résumé, en disant que c'est une meilleure gestion des événements qui donne lieu à des heures supplémentaires.

Je suppose donc que l'on a fait moins d'heures supplémentaires et que l'on a plus réfléchi aux heures supplémentaires que l'on voulait faire, quand on voulait les faire, et si elles étaient vraiment utiles, etc.

Tant mieux si on y trouve son compte et si on fait des économies, mais je garde en mémoire la fête des quartiers.... moment où les gens mangent ensemble, prennent un pot ensemble... nous avons pour habitude, jusque-là, que le personnel communal amène le matériel et vienne le rechercher à la fin.

On a donc fait l'économie des heures supplémentaires puisqu'ils ne sont pas revenus chercher le matériel à la fin, mais le lendemain. J'y vois deux dangers, et d'ailleurs, cela était perceptible lorsque nous y étions :

- d'une part, le matériel reste dehors parce que les gens n'ont pas les moyens de ranger le matériel chez eux.
- d'autre part, cela fait mauvais effet sur la population. Pour autant que je m'en souviens, les gens étaient un peu surpris que l'on ne reprenne pas tout de suite le matériel.

Je ne dis pas que c'était un mauvais choix, je n'en sais rien, mais si tous les choix sont faits de cette façon, je crois qu'il faut, à chaque fois, se poser le problème des risques que l'on prend et des économies faites sur les heures supplémentaires.

J'interviens donc pour vous dire que le compte administratif paraît bon, mais qu'il y a malgré tout danger. Je le vote parce qu'il est fidèle à la situation, mais je pense que nous aurons sans doute à rediscuter du budget dans les années qui viennent, d'autant que nous allons vers des temps assez difficiles.

M. Le Maire.- Merci, Roger. Avant de donner la parole à Madame Legrand pour la déclaration du groupe, comme tu le disais, ce compte administratif reflète une certaine vérité.

Si on repousse, on éloigne l'effet de ciseau, ce n'est pas tombé du ciel. Le fait d'augmenter les impôts, de demander à la population d'être solidaire a été fait.

Nous avons su augmenter les recettes de fonctionnement, mais la DDU n'est pas tombée du ciel. Quand il faut monter le dossier pendant les vacances, les services travaillent et on a très peu de temps, car les délais sont très courts pour monter les dossiers, mais cela a été fait.

Si on ne l'avait pas fait, on aurait raté 380 000 Euros. Cet effort a donc été fait, et le personnel a été sensible là-dessus.

Il ne suffit pas qu'à un moment donné l'État propose des modes de subventionnement, encore faut-il faire l'effort de faire les demandes. Cela a donc été fait.

Les dotations de l'État, hormis la DSU, parce que nous avons une zone franche urbaine, baissent tous les ans. Les dotations de l'État, cette année, baissent de 0,91 % pour Sin le Noble, et effectivement parce que nous sommes une commune pauvre, nous touchons la DSU.

Je rappelle que cela ne tombe pas du ciel. Des efforts, en terme d'économie de fonctionnement, ont été faits, et notamment en terme de recettes.

L'investissement a été fait à bon escient, il faut le dire comme cela. On a supprimé effectivement des investissements, alors que d'autres ont été reportés. Nous sommes en difficulté, et je vous rappelle que nous avons été appelés par le Sous-préfet, en 2009, pour le réseau d'alerte !

C'est aussi une réalité, que nous n'inventons pas !

Mme BRIDOUX.- Une petite précision sur la gestion communiste. On a fait un calcul qui réintérait les employés du CCAS. Au 31 décembre 1999, en chiffres bruts, parce qu'il est vrai que les pourcentages peuvent être contestables, voire contestés, nous avons 348 agents. Au 31 décembre 2007: 399 agents. Cela parle de soi.

Autre élément : sur les excédents des années à gestion communiste, je rappelle que nous n'étions pas dans la même période économique générale, mais ils étaient très intéressants d'une année sur l'autre.

M. Le Maire.- Peut-être pourras-tu remonter à Henri Martel ?

Roger, tu as évoqué le cas des heures supplémentaires, notamment en ce qui concerne les fêtes de quartier, et plus particulièrement l'enlèvement du matériel qui n'est pas fait le soir même.

Des consignes ont été données aux associations pour ranger ce matériel dans des lieux sécurisés, pour ne l'enlever que le surlendemain. Cela pose effectivement des contraintes. Peut-être avons-nous trop serré la vis en 2009, et pour cela, il faut trouver le juste milieu.

Je pense qu'en 2010, le juste milieu sera trouvé.

Pas d'autres remarques ?

Mme LEGRAND.- Madame Pezin, je suis surprise que vous soyez étonnée de l'augmentation de la subvention pour le CCAS, d'autant que vous faites partie de la commission administrative. Vous savez donc, tout comme nous, membres du Conseil d'Administration du CCAS, que la mise en place du RSA, faite par le gouvernement de M. Sarkozy, fait que nous avons actuellement deux références généralistes de parcours qui assuraient l'accompagnement des allocataires du RMI précédemment et qui, depuis le 1er juin 2009, sont au CCAS, mais ne sont malheureusement plus financées.

Je voulais le préciser. Cela a été dit à de nombreuses reprises, et mes collègues, membres de la commission du CCAS le savent très bien.

Il y a eu effectivement une légère baisse des aides financières octroyées aux Sinois en 2009, mais il faut savoir que je félicite les fameux Sinois en demande d'aides, parce que comme je l'ai expliqué précédemment en 2009, lors des réunions du Conseil d'Administration du CCAS, une subvention leur a été attribuée en 2009 d'un montant de 200 Euros. Ce mois-là, on a donc vu beaucoup de familles ne pas venir au CCAS faire de demande, puisque l'aide de 200 Euros leur a permis d'avoir cette somme pour leur permettre de payer quelques factures.

Une deuxième aide financière est tombée au mois de juin de 150 Euros, ce qui explique pourquoi moins de familles ont été aidées par le CCAS.

Je tenais à le préciser parce que c'est un élément important.

Il faut savoir, comme le disait M. Le Maire et Mme Bridoux tout à l'heure, la cellule de veille anti-expulsion fonctionne très bien. Le CCAS, pour permettre à des familles de payer leur loyer, donne mensuellement une aide alimentaire pour compenser le surcroît de loyer.

Je vous remercie et je vais maintenant vous lire ma déclaration.

Mme PEZIN.- Je voulais dire que je ne suis pas étonnée de l'augmentation du budget du CCAS, puisque je sais que l'on a réintégré dans ce budget le repas et le voyage des anciens. Je suis donc très au courant.

Seulement, je m'étonnais que les demandes de secours ne soient pas plus importantes dans une période que tout le monde s'accorde à qualifier de difficile, vous les premiers !

Mme LEGRAND.- La majorité municipale approuvera le compte administratif 2009.

L'exercice 2009 se termine par un résultat positif de 649 404 Euros, contre 297 645 Euros en 2008.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2009 se montent à 4,8 Millions d'euros et les dépenses de fonctionnement réalisées à 16,4 Millions d'euros.

Les charges à caractère général ont baissé grâce aux efforts du personnel et des élus, sur la gestion des achats et des stocks.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement a été de 3,78 % par rapport à 2008. Les charges de personnel ont progressé de manière raisonnable, puisque nous sommes passés d'un ratio de 63,28 % en 2007, à 60,18 % en 2009. L'augmentation des charges financières est la conséquence d'une décision antérieure, notamment en termes d'emprunts toxiques.

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 9 %, suite à la hausse des produits fiscaux, à l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine, et à la vente de terrains à la communauté d'agglomération du Douaisis.

En 2009, nous avons bénéficié du remboursement du fonds de compensation de la TVA de 2007 et 2008. Nous percevons désormais le FCTVA à l'année N - 1, à partir de cette année, compte tenu du respect de notre engagement à investir au moins 1 euro de plus en 2009, par rapport à la moyenne des quatre années précédentes.

Le compte administratif 2009 démontre notre volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, de repousser l'effet de ciseau, et d'investir à bon escient.

En conclusion, le compte administratif de l'exercice 2009, présenté par la majorité municipale de gauche, est sincère et transparent.

M. Le Maire.- Je vais demander à Jean-Michel Chotin, puisqu'il est le plus âgé, comme Doyen de l'Assemblée, de venir présider.

(M. Chotin préside la séance en lieu et place de M. Entem).

M. CHOTIN.- Si je comprends bien, on fait travailler les anciens. Cela fait une année de passée pour tout le monde.

Il nous est proposé de prendre les décisions suivantes :

- adopter le compte administratif 2009,
- adopter le compte de gestion du trésorier qui est conforme au compte administratif.
- décider de l'affectation du résultat de gestion de la manière suivante :

- l'excédent de fonctionnement en 2009 est de 1 194 922,98 Euros. Sur cette somme, il faut prendre 645 518,21 Euro pour l'affecter à la section d'investissement et couvrir ainsi le besoin de financement à la clôture de l'exercice.

- affecter le solde, soit 645 404,77 Euros en fonctionnement. L'excédent d'investissement sera repris à hauteur de 486 492,79 Euros en report à nouveau.

Nous passons au vote sur le compte administratif 2009.

(Le compte administratif est adopté avec 6 Abstentions).

5-2 - Compte de gestion du Trésorier 2009.

M. CHOTIN.- Ce compte de gestion du trésorier est conforme au compte administratif.

Nous passons au vote.

(Le compte de gestion est adopté avec 6 abstentions).

5-3 - Affectation des résultats 2009

M. CHOTIN.- Il faut décider de l'affectation des résultats de gestion comme je l'ai dit tout à l'heure.

Nous passons au vote.

(La délibération est adoptée avec 6 abstentions).

Je vous remercie. On peut donc laisser rentrer Monsieur le Maire.

(M. Entem reprend la présidence de la séance)

M. Le Maire.- Nous allons passer au point concernant les taux de fiscalité.

5-4 - Taux de fiscalité

M. REANT.- En ce qui concerne les taux de fiscalité pour 2010, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité communale de la façon suivante :

- taxe d'habitation : 24,95 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,04 %.

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,57 %.

Ces taux sont identiques à ceux de 2009 et généreront un produit fiscal de 4.292.363 Euros.

M. Le Maire.- Des remarques sur cette proposition de taux, que l'on appelle les taxes « ménage » ?

Je vous propose donc de délibérer sur les taux de fiscalité pour 2010.

(La délibération sur les taux de fiscalité est adoptée avec 6 abstentions).

Nous passons au budget primitif pour 2010.

5-6 - Budget primitif pour 2010.

M. REANT.- Nous avons là aussi fait une synthèse. Le débat d'orientations budgétaires a donné les grandes lignes du budget de la ville en 2010. La ville a eu, depuis, connaissance des éléments de base fiscale et de la DGF.

Il vous est donc proposé les éléments de budget suivants :

- pour la section de fonctionnement : les principales recettes évaluées avec le plus de précision possible en fonction des éléments connus sont :

- la dotation forfaitaire qui sera de 3 867 150 Euros.

- la dotation de solidarité urbaine, que nous avons laissée à 1 768 620 Euros, mais là, on a eu un nouveau chiffre, on va en débattre après.

- la dotation de péréquation pour 498 533 Euros.

Pour un montant total prévu de 6 134 403 Euros, pour 6 170 103 Euros.

M. Le Maire.- La DSU nous a été notifiée le 22 mars... Nous avons eu connaissance le 22 au soir de la somme exacte, et cela nous a été notifié pratiquement le lendemain. Le budget étant bouclé, je vous propose un montant de DSU pour cette année de 1 963 798 Euros.

Je rappelle que sur le budget primitif que nous votons ce soir, nous avons une somme identique à celle de 2009. Cette prise en compte de DSU sera effectuée lors d'une décision modificative lors du prochain Conseil.

M. REANT.- Nous allons passer aux impôts et taxes.

La taxe d'habitation en 2010 sera de 8 951 000 Euros, soit + 1,99 %.

La taxe foncière en 2010 sera de 8 811 000 Euros, soit + 1,94 %.

La taxe foncière non bâtie en 2010 sera de 56 300 Euros, soit une légère baisse de - 1,007 %.

On va passer aux attributions de la communauté d'agglomération du Douaisis. La communauté d'agglomération va arrêter le 31 mars son budget, avec, pour notre ville, les montants 2010 suivants :

- l'attribution des compensations de recettes de taxe professionnelle reste fixée à 2 081 003 Euros.

- la dotation de solidarité communautaire, dite DSC, était de 463 104 Euros en 2007, de 403 419 Euros en 2008,

- complément en fonds de concours accordable sur dossier pour des travaux ou le fonctionnement hors frais de personnel sur certains équipements à hauteur de 98 383 Euros au titre de 2009.

Les dossiers ont été constitués et du fait des délais d'instruction pour la première année de ce dispositif, cette somme ne sera prise en compte et perçue que cette année.

Pour 2010, la DSC est de 86 405 Euros soit 239 409 Euros dont la C.A.D a retiré 153 000 Euros qui constituent notre premier prélèvement au titre du financement du Raquet.

- le fonds de concours, quant à lui, comptabilisé en recettes d'investissement passera à 164 016 Euros.

- la compensation au titre du fonds départemental de la taxe professionnelle, qui devrait subsister encore cette année, est évaluée à 335 000 Euros, somme notifiée en juillet 2010.

Avec l'affectation du solde de fonctionnement de 649 404,77 Euros, le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 16 613 398,77 Euros, dont les subventions liées aux programmes ANRU.

Pour les charges de personnel, en 2010 la prévision budgétaire de ce poste est alimentée à hauteur de 10 181 800 Euros, en progression de 3,16 % par rapport à 2009.

Je passe aux charges financières.

La charge 2010 verra la prise en compte de l'emprunt de 1 million d'euros conclu fin 2010, et la renégociation des deux emprunts toxiques décidés en Conseil Municipal en décembre 2009.

Pour mémoire, l'évolution de la charge de la dette est la suivante :

- en 2007 - 1 830 884 Euros, capital plus intérêts.

- en 2008 - 2 101 853 Euros.

- en 2009 - 2 108 883 Euros.

Les prévisions, en 2010, seront de 2 022 500 Euros.

Évolution du CRD...

M. Le Maire.- En fait, c'est le capital restant dû. Vous avez un graphique à l'écran... c'est une photo à aujourd'hui. Il n'y a aucune prévision d'emprunt. En 2010, vous avez presque 14 Millions de capital restant dû, et si nous en restons là, c'est-à-dire si les emprunts n'augmentent pas, nous arrivons à 0 en 2038.

M. REANT.- Le montant des dépenses de fonctionnement ANRU, et amortissements compris, est égal à 16 613 998,77 Euros, compte tenu du virement possible à la section d'investissement de 408 982,77 Euros.

Pour les dépenses d'investissement, la première dépense concerne le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 1 470 000 Euros. La seconde concerne les dépenses d'investissement reportées de 2009, qui s'élèvent à 1 635 096 Euros, soit un ensemble de dépenses votées en 2009, engagées à fin décembre, et dont l'accomplissement sera effectif en 2010.

Les plus grosses sommes concernent la maison de quartier, les jardins familiaux, le parking de l'école de musique, la rénovation de la cité du Bivouac, la salle Martel.

La municipalité met ensuite en priorité les crédits nécessaires à la réalisation des investissements ANRU qui vont porter sur la requalification de la voirie 15 B qui passe à côté de la salle de sports Jean-Jacques Rousseau, et la réalisation d'une voirie de jonction 15B qui passera derrière l'école Matisse pour rejoindre le périphérique.

M. Le Maire.- Ce sont ces deux voiries que vous voyez à droite de l'écran, entrée B. Si vous repérez l'école Matisse... au-dessus, vous avez le complexe sportif Jean-Jacques Rousseau.

Pour ceux qui connaissent les Épis, et notamment Les Salamandres, on désenclave. C'est une voie en impasse. On assure une liaison entre cette voirie qui donne derrière Auchan, et Les Salamandres.

Vous avez également une nouvelle voirie qui va passer devant la Salle des Sports Jean-Jacques Rousseau pour les futurs aménagements de construction de logements.

M. REANT.- Vous avez ensuite la démolition du groupe scolaire Corot, et l'étude de programmation, puis de maîtrise d'œuvre d'un nouveau groupe scolaire sur la ZAC du Raquet.

Vous avez aussi l'étude de maîtrise d'œuvre de la rénovation extension de la salle Jean-Jacques Rousseau, les missions d'urbaniste-coordonateur et d'OPCU, organisation, programmation et coordination urbaine.

L'équilibrage des reports et ces nouveaux souhaits ne pourront s'équilibrer que par de nouveaux emprunts à hauteur de 3 444 585,96 Euros.

Le budget primitif dont la balance vous est présentée en annexe 5 est équilibré aux sommes de 16 613 998,77 Euros en fonctionnement et 7 311 256,73 Euros en investissement.

Il est caractérisé par :

- des taux d'imposition qui restent identiques à ceux de 2009.
- des dépenses de fonctionnement qui ne progressent, malgré l'impact de l'ANRU que de 1,30 %.
- des dépenses d'investissement à hauteur de 7,3 millions d'euros, dont 3,9 pour l'ANRU, convention et complément.
- financés par 3,4 millions d'euros d'emprunts.

M. Le Maire.- Avez-vous des questions ou des remarques sur la présentation du budget primitif 2010 ?

Mme PEZIN.- J'ai deux ou trois petites questions, mais comme vous l'avez dit tout à l'heure, pour ne pas rallonger le débat, je les poserai par écrit. Ce sont des questions de détail.

M. Le Maire.- Vous pouvez les poser oralement et la réponse sera faite par écrit.

Mme PEZIN.- Je revenais sur le problème des pages 95 et 97 du budget, dans lequel il y avait des subventions à des associations non identifiées. Une association non identifiée, cela m'inquiète !

M. Le Maire.- Je pense que cela concerne les subventions qui ne sont pas encore affectées, notamment le cas des subventions exceptionnelles et les contrats d'objectifs par exemple.

Pas d'autres remarques ?

Je propose que l'on passe aux déclarations.

Mme BRIDOUX.- Le budget qui vous est proposé tient compte des résultats de 2009 comme prévu d'ailleurs au débat sur les orientations budgétaires.

Cet excédent de 649 404 Euros est dû à la maîtrise des dépenses et à la recherche de subventions de tous les partenaires.

Si l'effet ciseau s'éloigne, il faut bien dire que le budget 2010 sera encore difficile. Il faut le rappeler : les taux des taxes n'augmentent pas, et nos recettes sont amputées de la participation du Raquet pour 153 000 Euros, et l'emprunt de 2006, n'en déplaie à notre collègue, qui se rembourse en capital pour 166 666 Euros, et je passe les centimes, et en intérêts, 182 116 Euros, et ce, sans avoir commencé aucune action.

La suppression de la taxe professionnelle continue à nous inquiéter car ce bouclier fiscal des entreprises, s'il est compensé à l'euro près en 2010 et 2011, fait que nous ne savons rien sur les années suivantes. On le voit bien, les décisions d'hier impactent les budgets de demain.

Ce budget montre, une nouvelle fois, une volonté de maîtriser les dépenses. Les arbitrages ont été faits avec les adjoints concernés, les subventions aux associations ont été maintenues et les habitants ne seront pas davantage mis à contribution. C'est pourquoi nous voterons le budget.

M. Le Maire.- Merci, Josyane. Y a-t-il d'autres déclarations ? Roger ?

M. MARIE.- La pression fiscale est déjà trop forte sur les habitants de la commune. Il ne fallait donc pas augmenter les taux de l'imposition et il serait même souhaitable de pouvoir les baisser.

Le budget prévoit au moins de ne pas augmenter les taux et c'est une bonne chose. Le poste de dépenses le plus important est celui des salaires du personnel et pourtant, il n'est pas question de diminuer le personnel

de la commune, il nous en faudrait même plus, parce que les besoins des habitants de la commune sont de plus en plus importants : le chômage, les bas salaires, la précarité. Tout cela sévit de plus en plus fort contre la population de notre commune.

Nous sommes une commune ouvrière, une commune pauvre et c'est justement dans les communes pauvres qu'il faudrait le plus d'argent car beaucoup de gens attendent d'être aidés et soutenus par la commune.

De plus en plus de travailleurs auront du mal à payer les cantines des enfants, à leur offrir les moyens de se cultiver ou de faire du sport.

Un exemple en passant si vous n'êtes pas encore au courant : demain, les AFR seront en grève totale parce que la direction reparle à nouveau de fermeture. Cela ferait quand même 450 chômeurs de plus.

Il faudrait que les communes ouvrières aient les moyens d'être solidaires, de ceux qui sont victimes des calculs des capitalistes.

Le budget ne prévoit pas de supprimer du personnel, et c'est aussi une bonne chose à condition que l'on s'y tienne bien entendu, afin de ne pas affaiblir un peu plus ce qu'il reste des services rendus à la population par le personnel communal.

Nous allons voter ce budget parce qu'il ne se plie pas aux injonctions du Préfet qui souhaitait que l'on augmente encore les impôts locaux, et que l'on fasse des économies sur le personnel.

Cela dit, la commune est étranglée, comme beaucoup d'autres communes ouvrières, par la nécessité de recourir aux emprunts, et par les sommes importantes qu'il faut investir pour construire.

Les emprunts font les profits des banques et il n'est pas juste que les banques qui ont déjà largement profité des largesses de l'État pour sortir de la crise, recommencent à faire des profits, et à spéculer à nouveau en bénéficiant des intérêts de la dette des communes.

Il n'est pas juste non plus que ce soit aux communes d'investir massivement pour loger la population. Cela devrait être le premier travail de l'État s'il était au service de la population. Or, ce n'est pas le cas. Nous sommes donc obligés de nous débrouiller comme nous le pouvons, dans le cadre de la commune, et l'avenir est très incertain.

Les fermetures d'entreprises menacent, des frais très importants se dessinent avec le quartier du Raquet, mais aussi avec le tramway. Si nous voulons éviter le pire, il faudra mettre l'État devant ses responsabilités. Après tout, lorsque le système bancaire a fait faillite, et menaçait de s'effondrer à cause de ces spéculations et de ces turpitudes, le gouvernement a trouvé 140 milliards d'euros pour les remettre sur pied.

Notre commune, elle, ne spéculé, ne souffre d'aucune turpitude, elle essaie seulement d'aider les gens, et de les loger. Si nous avons des ennuis demain, il serait normal que l'État nous renfloue. Nous sommes plus légitimes, plus utiles, et plus soucieux, en tant que commune, de l'intérêt général que les banquiers !

M. le Président.- Merci, Roger. D'autres déclarations ?

Madame Pezin, vous avez la parole.

Mme PEZIN.- Parmi les recettes de fonctionnement, les dotations de l'État occupent la première place. Si vous avez bien repris le montant de la dotation globale de fonctionnement qui s'élève à 3 867 150 Euros, vous n'avez en fait, comme l'année dernière, et nous venons d'en parler, pas tenu compte des informations fournies par la Direction Générale des Collectivités Territoriales pour établir votre budget en ce qui concerne la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale, et la dotation nationale de péréquation.

C'est à nouveau, quelles que soient vos arguties, une dissimulation de recettes à hauteur de 208 633 Euros qui caractérise votre budget, avant le vote de ce soir.

Les impôts locaux augmentent de 79 812 Euros du fait de la revalorisation des bases d'imposition et les compensations de l'État progressent de 19 722 Euros pour les exonérations fiscales.

Si les taux d'imposition restent très légèrement inférieurs à la moyenne départementale, le potentiel fiscal de Sin le Noble est nettement en dessous de la moyenne, et, de ce fait, l'effort fiscal que vous demandez aux Sinois est trop important.

Avec toutes les modifications apportées à la dotation de solidarité communautaire, amputée des fonds de concours et de la participation pour le Raquet, la ville qui percevait avant votre arrivée 463 104 Euros, ne va plus recevoir en 2010 que 86 405 Euros, et en 2013, c'est à nouveau 154 000 Euros qu'il faudra retrancher.

La loi de finances 2010 a reconduit la dotation de développement urbain, créée en 2009, avec les mêmes conditions d'attribution que l'année dernière, mais rien n'apparaît dans votre prévisionnel.

Avez-vous renoncé à présenter des dossiers à la Préfecture ?

Pour les dépenses de fonctionnement, et en ce qui concerne les charges de personnel, le ratio qui en mesure le rapport avec les dépenses réelles de fonctionnement se maintient au-dessus de 64 %.

Vous expliquez l'augmentation des charges à caractère général, 201 190 Euros par les études nécessaires à l'ANRU, mais dans le tableau détaillé en annexe, c'est une somme de 167 440 Euros qui est retenue.

La subvention d'équilibre attribuée au CCAS, qui a déjà voté son budget, augmente de 12,66 %. Vous prévoyez 130 350 Euros pour les participations à verser aux organismes de regroupement, dont 94 140 Euros pour le SIRFAG, dont les principales compétences ont été transférées à la C.A.D. Ce n'est pas rien. Comme le montant est supérieur à 75 000 Euros, le SIRFAG a l'obligation de vous transmettre ses comptes. Peut-on en avoir connaissance ?

Quant aux impayés pour les eaux pluviales, il s'agit surtout des indus réclamés par la C.A.D à 3 communes sur 35.

Vous réservez un crédit prévisionnel de 375 000 Euros pour les subventions aux associations, soit en plus 76 000 Euros par rapport à 2009. Sur la base du tableau de la page 94 du budget, la répartition est la suivante :

- 183 027 Euros pour les associations sportives.
- 71 490 Euros pour l'école privée St Vincent de Paul.
- 64 747 Euros pour les associations non sportives.
- 17 230 Euros pour l'OMS.
- 69 656 Euros pour les associations diverses non identifiées.

Je l'ai déjà dit, mais l'ordre du jour de ce Conseil manque de logique dans sa chronologie. Les subventions aux associations sportives sont soumises au vote du Conseil au point 3, avant le vote du budget au point 5, et les subventions aux associations non sportives au point 8.

D'après l'état de la dette, page 75 du budget, le capital à rembourser en 2010 est évalué à 1 466 198 Euros. Vous inscrivez à votre budget 1 472 500 Euros. La différence est minime, mais ne s'explique pas. Par contre, les intérêts à payer sont estimés à 461 469 Euros pour une inscription budgétaire de 550 000 Euros.

Même si les taux des intérêts finissent par remonter, une sécurité de 90 000 Euros nous paraît excessive pour 12 emprunts à taux variable sur 25, et en fin de vie pour la plupart.

Quant au graphique sur l'évolution du capital restant dû, il n'a de sens que si la ville n'emprunte plus jamais jusqu'en 2038, ce qui paraît invraisemblable.

Sur les recettes d'investissement, en dehors de la prise en compte des résultats de 2009, et des transferts de la section de fonctionnement, vous inscrivez à votre budget 153 000 Euros pour la vente de l'immeuble de la rue Gounod, 550 000 Euros pour le FCTVA et la taxe locale d'équipement, 272 000 Euros pour les fonds de concours de la C.A.D 2009 et 2010, 236 000 Euros pour les reliquats des subventions non encaissées en 2009, 704 000 Euros pour le subventionnement de l'ANRU, 3 444 000 Euros pour un nouvel emprunt, essentiellement pour l'ANRU, dont le besoin de financement est estimé à 3 203 000 Euros en 2010.

Sur les dépenses d'investissement, hormis le remboursement des emprunts et des travaux prévus en 2009, reportés en 2010, l'essentiel des dépenses concernent l'ANRU à hauteur de 3 900 000 Euros, d'après la fiche d'opération d'équipement n° 936, reproduite à la page 28 du budget, mais qui ne correspond pas à l'annexe III des documents, censés nous informer que vous nous avez remis avec la convocation à ce Conseil Municipal.

Pour le reste, sur les opérations diverses et variées non individualisées, vous avez établi une liste de travaux et d'acquisitions sans en indiquer les titres.

Dans ces conditions, avec des documents aussi peu précis, ou qui se contredisent, avec des dissimulations de recettes, comment voulez-vous que nous approuvions le budget que vous nous présentez, un budget qui pourra être largement modifié par l'administration de la ville, comme en 2009, en ajustant après coup, les crédits budgétaires aux dépenses réelles, puisque page 5, il est déjà indiqué, que le vote est prévu au niveau du chapitre et non pas de l'article.

La rectification du budget avant le vote pour prendre en compte le vrai montant des dotations - pour la DSU : 1 963 298 Euros au lieu de 1 768 000 Euros, pour la DMT : 512 000 Euros au lieu de 498 000 Euros - permettrait d'augmenter le prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour les dépenses d'investissement de 208 633 Euros, et de diminuer le recours à l'emprunt du même montant.

M. Le Maire.- Simplement, sur la DDE, je répète ce que j'ai dit en 2009, la modification de la DDU arrive tardivement, après le bouclage, cette année, tout comme l'année prochaine.

Pour cela, il faut repousser le vote du budget. C'est ce que nous n'avons pas souhaité. Nous aurions pu le faire jusqu'au 15 avril de cette année, mais on l'a repoussé d'une semaine. Les chiffres sont arrivés tardivement, ce qui n'empêche pas d'être transparents sur ce budget.

Vous avez évoqué- je ne vais pas passer en revue toutes vos questions, toutes vos interrogations - la différence des emprunts. Il me semble qu'il y a un emprunt suisse dedans, ce qui fait la différence entre ce qui est affiché et le budget.

Il existe également une différence sur les subventions. Dedans, figurent les subventions accordées dans le cadre des CUCS.

Mme LEGRAND.- Nous voudrions remercier Philippe Réant, adjoint aux finances, M. Jacques Havez, directeur général des services et le personnel du service comptabilité pour le travail effectué pour boucler ce budget primitif 2010.

Les finances des collectivités sont victimes des effets de ciseau selon lequel les dépenses augmentent beaucoup plus vite que les recettes. Cela ne date pas d'aujourd'hui comme vous avez pu le constater, à maintes reprises, en 2009.

La crise économique, accentuée par l'incertitude du remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale, et d'autres réformes, nous contraignent à poursuivre nos efforts dans la maîtrise des dépenses.

Certaines villes, comme Sin le Noble, ont souscrit des emprunts toxiques durant le mandat précédent.

Devant les taux d'intérêt élevés, auxquels nous sommes assujettis depuis 2009, et l'incertitude de l'évolution du taux de référence du marché monétaire, l'Euribor, nous avons converti ces emprunts toxiques en un emprunt structuré à taux fixe en début d'année.

Le Budget primitif est présenté ce soir pour 16,6 millions d'euros en section de fonctionnement et pour 7 millions d'euros en section d'investissement.

Les dotations de l'État, hors dotations de solidarité urbaine, rapportent 6 134 403 Euros contre 6 170 103 Euros en 2009, soit une baisse de 0,91 %.

Le montant de la dotation de solidarité urbaine, connu depuis le 22 mars au soir, après le bouclage du Budget Primitif 2010, est de 1 963 798 Euros. Vous remarquerez que le montant repris dans le Budget Primitif 2010 est de 1 768 720 Euros, qui correspond à celui de 2009.

La progression de la dotation de solidarité urbaine est de 11 %. La prise en compte du montant notifié par l'État, cette année, sera effectuée lors de la première décision modificative au prochain Conseil Municipal.

La compensation de taxe professionnelle versée par la C.A.D reste fixée à 2 081 003 Euros. La dotation de solidarité communautaire se soldera à 86 405 Euros puisque 153 000 Euros sont tirés de la dotation de solidarité communautaire pour la participation au financement du déficit du Raquet.

Les frais de voirie communautaire se montent à 12 000 Euros, plus 23 000 Euros d'arriérés par an, pendant trois ans, et un fonds de concours possible en investissement à hauteur de 164 016 Euros.

Les produits fiscaux représentent un apport de 4 292 363 Euros en 2010 contre 4 249 758 Euros en 2009, soit 1% de plus.

Je vous rappelle les taux des trois taxes :

- le taux de la taxe d'habitation est maintenu à 24,95 %. Nous sommes en dessous de la moyenne départementale qui est de 26,25 %.

- le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est maintenu à 23,04 %. Nous sommes en dessous de la moyenne départementale qui est de 24,96 %.

- le taux de la taxe foncière sur le foncier non bâti est maintenu à 51,57 %. Nous sommes au-dessus de la moyenne départementale qui est de 50,92 %.

Les dépenses d'investissement sont de 7,3 millions d'euros réparties comme suit : 3,9 millions d'euros pour la rénovation urbaine, et 3,4 millions d'euros pour les équipements de la ville : écoles, salles de sports, matériels, etc.

La ville va ainsi augmenter sensiblement son besoin d'emprunts à hauteur de 3,4 Millions d'euros. Nous avons révélé en 2009 une situation financière difficile, héritée de la municipalité précédente.

Nous avons su prendre les mesures qui s'imposaient. Nous proposons de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes ménage, de continuer nos efforts dans la maîtrise des dépenses, et de poursuivre notre programme d'investissement : réussir la rénovation urbaine, accompagner la C.A.D dans le projet de l'éco-quartier du Raquet, assurer la sécurité et l'entretien de nos bâtiments, assurer le service public au quotidien, et soutenir le tissu associatif.

Merci au groupe de la majorité municipale, PS, PC et Lutte ouvrière pour leur implication dans l'élaboration de ce Budget Primitif 2010. Merci au personnel des différents services de la ville pour leur contribution à l'attachement au service public, et aux efforts demandés.

Le Budget Primitif 2010 présenté ce soir est honnête et sincère.

M. MARIE.- J'ai dit que j'allais voter le budget, donc pas de problèmes... je suis effectivement allé voir les pages 94 et 95 sur les associations. Dans les annexes 6, figurent les subventions versées dans le cadre du vote du budget, et je veux bien reconnaître que deux lignes, la 65-74, subventions aux associations diverses, pour 60 650, et la 67-48, subventions aux associations diverses, pour 9 006 Euros. Au total, cela fait 69 000 Euros sur deux lignes. Il faut peut-être voir ce qu'il en est réellement.

J'en profite quand même - et vous allez dire que j'ai des marottes - pour dire que dans les subventions versées dans le cadre du budget, et particulièrement les subventions versées aux écoles, pour l'école privée St Vincent de Paul, une subvention de 71 .490 Euros est versée, alors qu'à côté l'école Langevin touche 362 Euros, l'école Jaurès, 488 Euros, l'école Molière, 498 Euros.

Je pense que cela correspond à autre chose qu'à une subvention, mais c'est de l'argent que la commune est obligée de verser aux écoles privées. S'agit-il vraiment d'une subvention, assimilable aux subventions aux associations ? C'est la question que je pose.

M. Le Maire.- C'est également une subvention. C'est en fait une participation qui figure dans les subventions.

M. MARIE.- Voyez que cela coûte cher, alors que ce n'est pas très normal.

M. Le Maire.- La ligne 65-74 doit concerner les contrats d'objectifs mais c'est à vérifier.

Pas d'autres remarques ?

M. REANT.- Le projet de budget primitif pour l'exercice 2010, soumis à votre examen, s'équilibre à la somme de 23 925 955,50 Euros, répartie comme suit :

- 16.613.998,77 Euros pour la section de fonctionnement.

- 7 311 256,73 Euros pour la section d'investissement.

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par le prélèvement sur les recettes de fonctionnement à hauteur de 408 982,77 Euros.

M. Le Maire.- Merci, Philippe.

Nous passons au vote.

(Le Budget Primitif 2010 est adoptée avec 6 voix contre et 0 Abstention).

Il reste une dernière délibération pour la partie finances.

5-7 - Remboursement à notre assureur dans le cadre de notre assurance dommages aux biens.

M. REANT.- Il s'agit d'un remboursement à notre assureur, dans le cadre de notre assurance « dommages aux biens ».

Par jugement du 2 avril 2007, Messieurs d'HELFT et RUNCO ont été condamnés à verser à la ville les sommes suivantes :

- pour Monsieur D'HELFT : 9 910,22 Euros.

- pour Monsieur RUNCO : 8 164,06 Euros.

La somme de 8 164,06 Euros nous a été versée par chèque le 17 août 2007. Dans le cadre de notre assurance « dommage aux biens » notre assureur AXA nous avait remboursé la somme de 12 292 Euros, en remboursement des dommages, déduction faite d'un coefficient de vétusté et de la franchise.

Le jugement étant rendu exécutoire, la compagnie nous réclame la somme versée, à savoir 12 292 Euros.

Il vous est proposé de rembourser la somme de 12 292 Euros à notre assureur AXA. La dépense correspondante sera inscrite au budget, au chapitre 67.

M. Le Maire.- Des questions sur cette délibération ?

M. MARIE.- Je n'ai pas compris pourquoi nous avons un rectificatif qui donne les mêmes chiffres ? Quel est le chiffre corrigé ?

M. Le Maire.- A l'avant dernière phrase, il vous est proposé de rembourser la somme de 12 292 Euros au lieu de 12 232 Euros, montant qui correspond à la somme que nous réclame la compagnie d'assurances.

M. MARIE.- Merci de m'avoir éclairé. J'aimerais comprendre : ils ont été condamnés à nous verser de l'argent, l'assurance avance les sous, on rembourse l'assurance, mais nous n'avons pas eu les sous en question ? Il me semble que l'un des deux n'a pas remboursé, et c'est pourquoi il reste une dette de 9 910 Euros... et il ne paiera pas ?

M. Le Maire.- Sur les deux personnes, une seule effectivement a versé l'argent. Le jugement étant exécutoire, l'assurance demande à être remboursée, que l'on ait été, ou pas, dédommagé. C'est le jugement.

S'il n'y a pas d'autres remarques....

Mme PEZIN.- Je ne sais pas si le deuxième va rembourser un jour, mais ce n'est pas très juste pour celui qui a remboursé... Va-t-on essayer d'obtenir du deuxième qu'il paye ?

M. Le Maire.- Nous sommes toujours en contentieux. La poursuite ne s'arrête pas.

Mme PEZIN.- D'accord.

M. Le Maire.- Et cette personne est majeure aujourd'hui.

Mme PEZIN.- C'est antérieur.

M. Le Maire.- La personne était mineure au moment des faits. Ce sont les parents qui ont été condamnés en fait. Nous sommes tenus de rembourser la compagnie d'assurances et le contentieux est toujours d'actualité.

Je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Je vous propose de revenir sur les sports, et notamment sur les subventions de fonctionnement.

M. CAMPISANO.- On revient aux questions ?

Mme PEZIN.- Nous, on vote et c'est tout.

M. Le Maire.- Il n'y a pas de nouvelles questions ? Je vous propose donc de passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

Nous passons aux affaires scolaires.

POINT N° 6 - AFFAIRES SCOLAIRES

M. Le Maire.- Josyane, tu as la parole pour la partie « écoles ».

Mme BRIDOUX.- Vous avez trois subventions, dont une rectifiée sur table en ce qui concerne les subventions exceptionnelles aux écoles. Pour répondre à Roger Marie, et il connaît la réponse, on ne peut pas comparer la subvention pour l'école St Vincent de Paul, et les subventions aux écoles, parce que les subventions aux écoles qui figurent à ce chapitre sont uniquement les subventions aux coopératives d'écoles pour les petits voyages, ou les voyages dans l'année.

Les autres dépenses, pour les écoles publiques, figurent dans d'autres chapitres, et tu le sais bien.

6-1 - Subventions exceptionnelles

- Collège Anatole France pour une classe découverte à CAEN.

Mme BRIDOUX.- 11 enfants sinois vont se rendre à Caen. C'est un projet de classe « découverte ». C'est une classe de 4ème SEGPA. Nous vous proposons une subvention de 550 Euros.

- École Molière (OCCE) pour un déplacement à Paris

Mme BRIDOUX.- Pour l'école Molière, c'est un déplacement à Paris, à l'Assemblée Nationale, pour une subvention de 300 Euros.

- Maternelle Suzanne Lanoy pour un projet osier.

Mme BRIDOUX.- Pour l'école maternelle Suzanne Lanoy, c'est la délibération rectifiée puisque c'est un projet « osier ». Nous avons prévu 100 Euros pour l'intervenant et 200 Euros sur un autre chapitre pour l'osier, mais en réalité, l'intervenant vient avec son osier. C'est donc une subvention de 300 Euros.

M. Le Maire.- Des questions sur ces subventions exceptionnelles ?

Mme PEZIN.- Pour le collège Anatole France, nous avons 11 enfants Sinois auxquels on va donner à chacun 50 Euros. Je me fais le porte-parole de Jean-François qui a été obligé de partir pour son travail, je trouve que ce n'est pas là aussi très juste. Il y a peut-être parmi ces enfants des parents qui peuvent payer, et d'autres qui ne peuvent rien donner.

Uniformiser la subvention ne me convient pas. Je vais la voter, mais je trouve que ce n'est pas très juste.

Mme BRIDOUX.- On vous montre simplement le calcul. En fait, c'est une classe de 15 enfants, puisque c'est une classe de SEGPA. Pour avoir une idée de calcul, nous avons souhaité avoir combien d'enfants sont effectivement Sinois puisque tous les collèges n'ont pas de classes SEGPA, ce qui fait qu'il y a d'autres communes dont les parents envoient les enfants à Sin le Noble.

C'est juste un problème de calcul. Cette somme vient en diminution du coût total du voyage. C'est pour notre calcul et le collège fait sienne la répartition. Les classes de SEGPA traditionnellement sont issues de familles socioprofessionnelles très défavorisées, pas toujours mais très souvent.

M. Le Maire.- D'autres remarques ? Je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

Je vous propose de passer au point concernant la culture, les fêtes et la communication.

POINT N° 7 - CULTURE, FETES ET COMMUNICATION.

7-1 - Ecole de danse - spectacle - Tarifs 2010.

M. Le Maire.- Marina a dû nous quitter pour la pièce de théâtre. La première délibération consiste à déterminer le tarif des spectacles des galas de danse qui se déroulent les 4 et 5 juin à la salle des fêtes.

Jusqu'à présent, le tarif était à 5 Euros et il vous est proposé de le passer à 6 Euros. C'est un tarif unique pour tous avec une place gratuite aux parents pour chaque enfant de l'école de danse.

Des remarques sur ce passage de 5 à 6 Euros ?

Je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

7-2 - 26ème Printemps Culturel de Sin le Noble . Contrats.

M. Le Maire.- Ce printemps culturel va se dérouler du 8 au 23 mai. Vous avez la liste des contrats qui sont au nombre de 9.

Avez-vous des questions sur les différentes prestations ?

Mme PEZIN.- Je suis un peu gênée de le faire en l'absence de Madame Dabonneville mais j'ai regardé les contrats d'un peu plus près, et on s'aperçoit que l'on va devoir louer 41 chambres sur l'ensemble du printemps pour les artistes. Cela commence à faire beaucoup en charges supplémentaires.

Je n'ai pas compté Christophe, ni l'Orchestre « les déménageurs de Barbès » de même que les Lézarmoniques. Je trouve que cela commence à faire des sommes importantes.

M. Le Maire.- Il faut savoir que depuis 2008, le coût du Printemps Culturel a fortement diminué. Il était, de mémoire, en 2009, à 70 000 Euros. Ils ont fait une économie de plus de 20 000 Euros. Je pense que cette année, nous sommes sur la même voie, c'est-à-dire ne pas dépenser plus que 2009, si ce n'est faire des économies.

Le prix des chambres, je peux vous rassurer, s'il paraît énorme, pour 41 chambres, ne l'est pas plus que les autres années. A mon avis, les années précédentes, il ne devait pas y avoir moins de chambres, mais en tout cas, le budget sera respecté.

Mme PEZIN.- J'attire votre attention sur un fait qui, à mon avis, va en augmentant. On a déjà des artistes qui demandent des cachets conséquents, et au fur et à mesure du temps, cela évolue dans ce sens-là.

De plus, les gens ont de plus en plus d'exigences. Quand on voit ce qu'ils demandent dans les loges pour leur accueil, c'est juste sur les marques de Bordeaux ne sont pas indiqués sur les bouteilles.

Mme BRIDOUX.- Elles le sont parfois.

Mme PEZIN.- Cette fois-ci je ne l'ai pas vu, mais c'est pour cela que je le dis.

Mme BRIDOUX.- Avec les millésimes.

M. Le Maire.- Je pense que les artistes qui viennent au printemps culturel procèdent de la même manière qu'ailleurs. Les frais sont de plus en plus élevés. Je ne pense pas que les exigences aient changé depuis quelque temps, c'est toujours la même chose, hormis les prix, bien évidemment, qui deviennent de plus en plus élevés.

Sachez que nous faisons énormément d'efforts et si nous nous plions aux exigences, cela va, mais si nous refusons, l'artiste décline notre invitation. Les coûts induits sont évalués à juste titre, sachez-le !

D'autres remarques ? Je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

POINT N° 8 - VIE ASSOCIATIVE. DEMOCRATIE LOCALE

8-1 - Subvention exceptionnelle à l'association « Gare au Fou du Puits ».

Mme HADJ ABDELKADER.- Dans le cadre des festivités de la Ducasse 2009, la ville a reçu une délégation polonaise qui a participé au repas organisé par l'association « Gare au fou du puits » le samedi 24 juillet 2009 à l'école Paul Langevin.

Il vous est proposé :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 162 Euros à l'association pour la rembourser de ses frais de restauration.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal, chapitre 67.

M. Le Maire.- Des remarques sur cette délibération ? S'il n'y en a aucune, je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

8-2 - Nos quartiers d'été. Subventions exceptionnelles 2010 à 5 associations.

Mme HADJ ABDELKADER.- Cinq associations sinoises vont répondre à l'appel à projet du Conseil régional « nos quartiers d'été 2010 ».

Pour ces opérations, l'aide régionale est subordonnée à un engagement financier des communes.

Afin de garantir le bon déroulement de ces cinq manifestations, il vous est proposé d'attribuer les subventions suivantes sous réserve de l'existence de chaque manifestation.

- 1 000 Euros à Gare au fou du Puits pour la fête champêtre du 4 juillet.

- 1 000 Euros au Comité des fêtes des épis pour la fête associative du 14 juillet.

- 1 000 Euros à l'association « quartier de la Brasserie, le voltaire », pour la Ducasse du Vieux Faubourg du 7 au 10 août.

- 1 000 Euros à Marais Accueil pour l'anniversaire du Géant Potleau le 15 août.

- 1 000 Euros aux Hauts de Sin le Noble pour la fête champêtre des 14 et 15 août.

Ces dépenses seront inscrites au budget communal, article 6748.

M. Le Maire.- Avez-vous des questions sur ces subventions exceptionnelles pour ces 5 fêtes de quartier ?

Je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

8-3 - Subventions aux associations non sportives.

Mme HADJ ABDELKADER.- La volonté a été de geler les subventions, surtout de ne pas les baisser. Nous maintenons le même montant pour toutes les subventions, sauf pour les associations qui n'ont pas déposé de dossier, et qui sont par conséquent en attente.

Pour les écoles, le dossier est vu au nombre d'effectif. La baisse est essentiellement due au nombre d'effectif.

Pour la Maison des Arts, il y a eu une avance en 2009, de 2 500 Euros, alors qu'ils demandaient 5 500 Euros.

Pour la SPA, nous n'avons pas de dossier, nous sommes en attente de ce dernier.

Mme BRIDOUX.- Les dossiers vont vraisemblablement arriver.

Mme HADJ ABDELKADER.- Nous avons une nouvelle association Car Styling Club, qui est une association de tuning.

M. Le Maire.- Quand on dit qu'il n'y a pas eu de dossier, c'est parce qu'il n'y a pas eu de demande.

Mme PEZIN.- Pour les différentes associations qui n'ont pas déposé leur dossier, cela les regarde, je suis malgré tout triste que pour économiser 212 Euros, on diminue les subventions aux écoles.

On accuse les fermetures d'écoles parce qu'il y a des diminutions d'effectif, et nous, nous faisons la même chose. S'il y a des diminutions d'effectif, on diminue aussi les subventions, tout cela pour économiser 212 Euros.

M. Le Maire.- Nous appliquons tout simplement une règle. Il n'y a là aucun mystère. Nous venons de voter des subventions exceptionnelles aux écoles, on complète. C'est le principe des subventions de fonctionnement : un cadre régit ces subventions, nous l'appliquons et je peux vous assurer que c'est ce que nous avons fait il y a quelques instants : lorsqu'une association sportive, ou non sportive nous sollicite pour une subvention exceptionnelle, nous répondons positivement, y compris pour les écoles.

Mme BRIDOUX.- Je suppose que si nous proposons que le Conseil Municipal de Sin le Noble s'oppose à la prochaine fermeture de classe à l'école Corot, nous aurons bien évidemment le soutien du groupe d'opposition ?

Mme PEZIN.- Combien de classes a-t-on fermé pendant nos sept ans de mandature ? Nous nous sommes battus, et nous les avons gardées.

M. Le Maire.- Nous ne savons pas répondre là-dessus, mais peut-être y en a-t-il eu ou pas...

Mme JUPIN.- Il n'y en a pas eu !

Mme BRIDOUX.- Grâce à vous sans doute !

Mme PEZIN.- Je vous rappelle que nous avons fortement bataillé en particulier pour l'école Langevin, qui, elle, était menacée de fermeture complète et non de suppression de classe, et que nous avons obtenu gain de cause. Je ne me suis jamais emballée pour ce genre de choses.

M. Le Maire.- Nous nous sommes battus également en 2008, contre la suppression d'un poste à Matisse, et nous avons gagné !

On ne va pas faire une bataille de pelochon pour savoir qui fait quoi. Vous avez certainement eu de la chance entre 2001 et 2008...

Mme PEZIN.- Non, nous nous sommes battus, comme vous. Je ne veux pas être accusée de laisser couler un certain nombre de choses, comme le fait de demander que le maximum soit fait pour les écoles et pour les enfants.

M. Le Maire.- Si vous assistez aux différentes manifestations, y compris contre la suppression de postes au service public, vous nous verrez, y compris pour les postes d'enseignants.

Je trouve injuste d'entendre ce genre de propos vis-à-vis des écoles de Sin le Noble.

D'autres remarques ? Je vous propose de passer au vote.

M. DUPONT.- C'est tout ou rien.

Mme PEZIN.- Je n'ai pas demandé le vote par subvention. Ce n'est pas tout ou rien. Si nous nous abstenons dans le domaine des coopératives scolaires, nous en avons le droit.

M. Le Maire.- Précisez votre vote, Madame Pezin.

Mme PEZIN.- Je le précise. Je suis d'accord pour le vote des subventions aux associations, sauf dans le cas des coopératives scolaires.

(La délibération est adoptée avec 6 abstentions)

M. Le Maire.- Je vous propose de passer au point suivant.

POINT N° 9 - PERSONNEL.

9-1 - École de Musique - Jury de fin d'année. Vacations

M. Le Maire.- Il s'agit d'une délibération qui concerne le jury de fin d'année à l'école municipale de musique.

Chaque année, les examens de fin d'année de l'école de musique « Claudine Collart » se déroulent devant un jury.

Afin de dédommager les membres du jury, des vacations leur sont attribuées. Le montant de la vacation pourrait être fixé à 16,33 Euros de l'heure, étant précisé que l'intervention des membres est d'environ de 2 H 30.

Je vous propose de fixer à 16,33 Euros le taux horaire de la vacation pour chacun des membres de jury, étant précisé que ce taux suivra l'évolution de l'indice de la fonction publique.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal, article 6218.

Des remarques sur cette délibération quasi annuelle ? Aucune observation ? Je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

9-2 - École de Musique - Emplois vacataires - Accompagnateurs de musique.

M. Le Maire.- Le 10 juin 2005, il a été décidé de créer un poste d'accompagnateurs musicaux afin de permettre le bon déroulement des examens de fin d'année à l'école de musique « Claudine Collart ».

En 2006, 2007, 2008 ainsi qu'en 2009, le Conseil Municipal a approuvé le recrutement d'accompagnateurs de musique et ce, pour faire face à l'évolution des effectifs des élèves devant présenter les examens de fin d'année.

Il vous est proposé le recrutement d'accompagnateurs de musique pour l'année 2010.

Le nombre total des vacances pour ces postes est fixé à 90.

Chaque vacation, égale à une heure de travail, sera rémunérée au taux de 16,33 Euros, étant précisé que ce montant suivra l'évolution de l'indice de la fonction publique.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal, chapitre 012.

Des remarques ou des questions sur cette délibération ? Aucune. Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

POINT N° 10 - DIVERS.

M. Le Maire.- Vous avez, dans votre pochette, une motion en faveur de la journée du souvenir.

10-1 - Motion en faveur de la journée du souvenir du 19 mars 1962.

Mme HADJ ABDELKADER.- « Après avoir pris connaissance de la lettre adressée par la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, rappelant l'hommage solennel qu'elle rend depuis le 19 mars 1963 au sacrifice des victimes de la guerre d'Algérie et des combattants du Maroc et de la Tunisie, le Conseil Municipal demande au gouvernement l'officialisation de la journée anniversaire du Cessez-le-feu du 19 mars 1962, dédiée à la mémoire des 30.000 soldats français tombés en Afrique du nord, et des victimes de ces conflits.

Le 19 mars de chaque année deviendrait « Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement » pour la troisième génération du Feu, ni fériée, ni chômée, en respect de la volonté exprimée des Françaises et des Français lors du référendum organisé le 8 avril 1962 à l'initiative du Président de la République de l'époque, le Général de Gaulle (90,71 % d'entre eux ont approuvé la date mettant fin à la Guerre d'Algérie).

L'enquête d'opinion réalisée par l'IFOP confirme à 81 % que le 19 mars (seule journée historique) convient le mieux pour organiser la cérémonie à la mémoire des soldats français morts pour la France pendant la guerre d'Algérie.

Le Conseil Municipal affirme sans ambiguïté que l'hommage d'une Nation aux victimes civiles et militaires d'un conflit ne peut être qu'au jour anniversaire de la fin de celui-ci.

Une réalité édifiante, forte, encourageante, quand certains s'interrogent sur l'avenir des cérémonies commémoratives, et dont il convient de tirer tous les enseignements. »

M. Le Maire.- Merci. Des observations sur cette motion ? Roger, tu as la parole.

M. MARIE.- Je ne vais pas m'associer à cette motion. Un certain nombre de choses me touchent aussi bien entendu, mais qui ne me plaisent pas.

Toutes les vérités sont bonnes à dire, autant en parler. On n'a parlé de guerre qu'après la paix, une fois que le Cessez-le-feu était fait, parce qu'il était interdit de parler de guerre. C'était les événements, des journalistes et des militants ont été condamnés parce qu'ils ont osé parler de guerre d'Algérie.

J'ai commencé à faire de la politique à cette époque-là, certains manifestaient pour la paix en Algérie, et ils sont ici d'ailleurs. Moi, je manifestais pour la victoire du Peuple Algérien et pour la libération du peuple algérien, parce que c'était une guerre coloniale.

Quand je lis « organiser la cérémonie à la mémoire des soldats français morts pour la France pendant la guerre d'Algérie », n'exagérons rien, ils sont morts pour les profits des colonialistes français, et pas morts pour la France. Ils se sont fait avoir... 30.000 bonhommes se sont fait avoir, parce que l'on a envoyé des jeunes se faire tuer là-bas, dans une guerre, qui soit dit en passant, a été terminée par la droite, mais décidée par la gauche. C'est Guy Mollet, c'est le gouvernement de Guy Mollet qui a décidé de faire la guerre d'Algérie, avec le soutien de toute la Chambre des Députés à l'époque, de toute la gauche de la Chambre des Députés à l'époque, qui lui avait voté les pleins pouvoirs.

La gauche a commencé la guerre, et la droite l'a finie. On a quand même du souci à se faire si l'on dit qu'ils sont morts pour la France. Non, ils ne sont pas morts pour la France, ils sont morts dans des guerres coloniales, et personnellement, s'il y avait une journée pour célébrer cela, je serai plutôt pour, une journée contre les guerres coloniales !

La fin de la colonisation, après la guerre d'Algérie - parce que le gouvernement français s'est rendu compte que ce n'était pas si simple d'opprimer des peuples, a eu lieu dans d'autres pays, un peu sans casse, mais elle n'est pas pour autant finie.

Dans la plupart des pays Africains, l'impérialisme français est toujours présent. Si on rend hommage à ceux qui sont morts pour la France, il faut aussi dire que les soldats français qui étaient au Rwanda, qui ont regardé les Tutsis se faire massacrer en croisant les bras, étaient là aussi pour la France.

Bref, on n'a pas de solidarité à avoir avec un gouvernement colonialiste. Je ne vois pas pourquoi je ferai une journée du souvenir. Je serai pour que ce soit une journée de mise en cause des guerres coloniales, contre l'impérialisme, mais ce n'est pas du tout dans l'esprit de la motion, ni de ceux qui parlent d'une journée du souvenir pour cette journée-là.

M. Le Maire.- Cette motion est présentée par les anciens combattants de l'Algérie, notamment la FNACA. Des combattants sont partis en Algérie, envoyés par la France. Ce sont des appelés, ils n'ont pas demandé à y aller. Il est bien noté - je crois que l'on retrouve cette sensibilité à travers toutes les commémorations annuelles du 19 mars - que les anciens combattants commémorent les soldats morts en Algérie, mais également toutes les victimes de ce conflit, y compris en Algérie, Maroc et Tunisie.

C'est simplement une reconnaissance et tu as raison de parler de colonialisme dans toute sa splendeur. C'était la fin d'une époque.

M. MARIE.- Je peux vous dire que mon frère a été blessé en Algérie, et il n'a pas spécialement envie que l'on célèbre cette guerre d'Algérie. Vous comprenez ? Il a eu de la chance, il est revenu vivant, mais plein d'autres ne sont pas revenus.

Ceux qui célèbrent cette journée aujourd'hui ont tort, parce que ceux qui ont eu raison à l'époque sont ceux qui n'ont pas voulu partir, ceux qui ont manifesté pour refuser de partir, ceux qui se mettaient en travers des trains, etc. Bien sûr, ils n'avaient pas le choix, ils étaient obligés d'y aller, mais n'en faisons pas une célébration !

Ou alors, il faut en faire une journée de mise en cause du colonialisme. S'ils demandaient cela, je serais pour. Quand on discute avec tous ceux qui ont fait cette guerre, qui en sont revenus complètement démolis parce que lorsqu'ils sont partis, ils étaient jeunes et « normaux » et quand ils en sont revenus, ils sont revenus brisés.

Il ne faut donc pas dire que l'on célèbre cela. Non, on ne célèbre rien du tout. On est furieux, on doit « gueuler » contre ce type de guerres, mais non pas les célébrer !

Même ceux qui essaient de les célébrer, derrière, il y a le fait que si vous êtes reconnu ancien combattant, et s'il y a une date de célébration, vous pouvez peut-être toucher un peu d'argent. Les pauvres gars que nous avons envoyés se faire « casser la pipe » là-bas, il faudrait les indemniser, ce serait la moindre des choses. On ne parle pas de célébration, il ne faut pas rigoler !

Mme HADJ ABDELKADER.- Je ne pense pas que ce soit une célébration, c'est plutôt une commémoration pour que l'on n'oublie pas les victimes des deux côtés. Il faut en tenir compte et le retenir !

M. MARIE.- 1 million d'algériens....

Mme HADJ ABDELKADER.- 1,5 million. Cette motion est avant tout par rapport à la date du souvenir. L'État proposait la date du 5 décembre, la FNACA n'est pas favorable à cette date, et elle nous demande de maintenir la date du 19 mars qui est, pour eux, une date commémorative. Ce n'est pas une célébration.

M. CAMPISANO.- Un petit mot pour la mémoire également : en 1954, l'Algérie était dite française. Les gens qui étaient là-bas étaient Français depuis 1831, si je ne m'abuse. La guerre qui durait entre français du continent, et français d'Algérie - parce que l'on est français de Bretagne, on est français - fait que l'on ne faisait pas la différence.

Ceux qui sont morts, ce ne sont pas seulement les 30 000... Ce sont les 30 000 plus 1,5 Million de personnes. Le 1,5 million de gens qui étaient décédés, étaient français. On les oublie dans la commémoration du 19 mars, mais il ne faut pas non plus les oublier !

M. Le Maire - Je peux t'assurer, Vincent, que les victimes de ce conflit, qu'ils soient soldats ou civils, ne sont pas oubliés le 19 mars 1962.

Comme le rappelait Fatima, cette motion ne tombe pas par hasard. Nous sommes en plein conflit entre le 5 décembre et le 19 mars. La date du 19 mars a toujours été commémorée à Sin le Noble, ainsi que dans d'autres communes. Une rue porte le nom du 19 mars 1962, c'est quelque chose d'acté. Depuis très longtemps, depuis les communistes, Josyane, n'est-ce pas ? Comme Nelson Mandela, mais je dis cela en aparté.

M. DUPONT.- Depuis septembre 1984.

M. Le Maire.- Merci, Benjamin.

Mme BRIDOUX.- À propos nouveau lotissement, on a choisi cette date du 19 mars, après de nombreuses années de gestion communiste.

M. Le Maire.- D'autres remarques sur cette motion que je souhaite mettre au vote ? Je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée avec 8 abstentions)

M. CHOTIN.- Je veux quand même préciser que cela ne me dérange pas d'aller aux deux manifestations.

Mme PEZIN.- Moi non plus !

M. Le Maire.- Pour vous, je suis moins sûr, Madame Pezin.

Mme PEZIN.- J'ai toujours assisté aux deux cérémonies, sauf cette année.

M. Le Maire.- Sauf cette année, et sauf le 19 mars 2008. Vous étiez Maire et vous étiez absente.

Mme PEZIN.- J'étais déjà partie...

M. Le Maire.- Non, je peux vous assurer que vous n'étiez pas partie en vacances, et que vous étiez là.

M. MARIE.- Je peux vous mettre d'accord, j'étais absent à chaque fois et je n'y viendrais pas.

(Rires dans la salle).

M. Le Maire.- Je vous propose de passer à la convention Timpass entre le Douaisis et le Cybercentre Citoyens de Sin le Noble.

10-2 - Convention Timpass.

M. Le Maire.- Le Conseil Régional Nord /Pas-de-Calais a mis en place un produit culturel grand public appelé Timp@ss. Il s'agit d'un outil de formation qui permet à toute personne de valider des compétences acquises lors d'une initiation aux technologies d'information et de communication.

Pour diffuser ce dispositif, le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais a proposé l'association du Cybercentre Citoyen de Sin le Noble pour l'initiation et du GRETA du Douaisis, centre de formation, pour la validation des connaissances et la délivrance de l'attestation.

La ville percevra, pour chaque Timpass réalisé dans son Cybercentre, une indemnité dont le montant forfaitaire est fixé par la convention.

Il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le GRETA du Douaisis et le Cybercentre Citoyen, établi, pour la période du 1er décembre 2009 au 31 août 2010.

Cela représente 840 Euros par dossier. Si vous regardez la convention, c'est un chèque qui équivaut à deux heures de formation par module, donc deux heures X 12 modules = 24 heures.

L'enveloppe est de 840 Euros pour 2010 pour ces deux parcours Timpass entre le GRETA et le Cybercentre Citoyen de Sin le Noble.

Des questions sur ce Timpass ? Je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité). Merci.

10-3 - Cybercentre Citoyen. Modification de la grille tarifaire.

Mme HADJ ABDELKADER.- Pour les tarifs du cybercentre, il existe une grille tarifaire. Tout est maintenu en l'état, sauf pour les demandeurs d'emploi Sinois.

A compter du 1er avril 2010, la gratuité des connexions sera faite aux demandeurs d'emplois Sinois.

M. Le Maire.- Tarifs inchangés, et connexions pour les chômeurs Sinois gratuites.

Des questions sur cette grille tarifaire ? Aucune ? Je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

Nous passons au point suivant.

10-4 - Contrat Urbain de cohésion sociale : Proche de vous.

Mme LEGRAND.- Dans le cadre de la programmation 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la ville a présenté une action du centre social intitulé « Proche de vous » qui a pour but de décentraliser dans les quartiers de la commune démunis de structures, des activités en direction des jeunes désœuvrés.

Cette action a reçu un avis favorable du Comité politique réuni en sous-préfecture le 25 janvier 2010.

Le coût de cette action s'élève à 9 000 Euros.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'action « Proche de vous ».

- de solliciter l'aide financière de l'État au taux le plus élevé possible soit 4 500 Euros étant précisé que le solde sera supporté par la commune.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011 et 012.

La recette sera inscrite au budget communal, chapitre 74.

M. Le Maire.- Des questions ? Nous passons au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

- demande de subvention pour la Pause Méridienne.

Mme BRIDOUX.- Dans le cadre de la programmation 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la ville a présenté une action intitulée « Pauses méridiennes » qui a pour but de faire bénéficier tous les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire d'activités ludiques et éducatives de qualité avant ou après le temps de repas.

Cette action a reçu un avis favorable du Comité politique réuni en sous-préfecture le 25 janvier 2010.

Le coût de cette action s'élève à 120 000 Euros.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'action « pauses méridiennes ».

- de solliciter l'aide financière de l'État au taux le plus élevé possible soit 60.000 Euros étant précisé que le solde sera supporté par la commune.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011 et 012. La recette sera inscrite au budget communal, chapitre 74.

M. Le Maire.- Des questions sur cette délibération ? Aucune. Je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

- demande de subvention de l'école de musique pour l'éveil musical et la pratique vocale.

Mme LEGRAND.- Dans le cadre de la programmation 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la ville a présenté une action de l'école de musique municipale intitulée « éveil musical et pratique vocale » qui a pour but de décentraliser au centre social Nicolas Hulot deux ateliers d'initiation musicale en direction des enfants qui fréquentent les ALSH.

Cette action a reçu un avis favorable du Comité politique réuni en sous-préfecture le 25 janvier 2010.

Le coût de cette action s'élève à 9 400 Euros.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'action « éveil musical et pratique vocale »

- de solliciter l'aide financière de l'État au taux le plus élevé possible soit 4 700 Euros étant précisé que le solde sera supporté par la commune.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011 et 012. La recette sera inscrite au budget communal, chapitre 74.

M. Le Maire.- Pas de questions ? Nous pouvons donc passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

- demande de subvention des amis du vivier pour l'école de pêche.

M. Le Maire.- Dans le cadre de la programmation 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, les Amis du Vivier ont présenté une action intitulée « École de pêche » qui a pour but d'initier de jeunes Sinois de 7 à 16 ans à la pêche, au respect de l'environnement, et d'améliorer les relations intergénérationnelles. Les séances se dérouleront pendant les vacances scolaires de printemps et d'été de 13 H 30 à 17 H 30.

Cette action a reçu un avis favorable du comité politique réuni en sous-préfecture le 25 janvier 2010.

L'État s'engage à financer à parité avec la ville cette action dont le coût s'élève à 3 600 Euros.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'action des amis du vivier « École de pêche ».

- de verser aux Amis du vivier une subvention de 1 800 Euros correspondant à 50 % du coût de l'opération au titre du Contrat urbain de cohésion sociale 2010.

La dépense sera inscrite au budget communal, article 6748.

M. Le Maire.- Des questions ? Je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité).

- demande de subvention de la Maison des arts pour les activités périscolaires.

Mme BRIDOUX.- Dans le cadre de la programmation 2010 du contrat urbain de cohésion sociale, la MJC - Maison des arts a présenté une action intitulée « activités périscolaires » qui a pour but de mettre en place des ateliers d'arts plastiques en temps périscolaire dans les écoles Lanoy, Langevin, et de la sucrerie, au collège ainsi qu'au centre social.

Cette action a reçu un avis favorable du Comité politique réuni en sous-préfecture le 25 janvier 2010.

L'État s'engage à financer à concurrence de 4 502 Euros cette action dont le coût s'élève à 9 005 Euros.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'action « activités périscolaires ».

- de verser à la MJC - Maison des arts une subvention de 4 502 Euros correspondant au solde du coût de l'opération au titre du contrat urbain de cohésion sociale 2010.

La dépense sera inscrite au budget communal, article 6748.

M. Le Maire.- Je vous propose de passer au vote si vous n'avez pas de questions.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

- demande de subvention du Théâtre de la Mandragore pour l'action « projections ».

M. Le Maire.- Dans le cadre de la programmation 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le théâtre de la Mandragore a présenté une action intitulée « projections » qui a pour but de recueillir des témoignages sur l'histoire de la ville et de ses quartiers vue par ses habitants qui serviront de support à l'élaboration d'un événement final sous forme de séances magiques de cinéma mêlées de spectacle vivant.

Cette action a reçu un avis favorable du Comité politique réuni en sous-préfecture le 25 janvier 2010.

L'État s'engage à financer à parité avec la ville cette action dont le coût s'élève à 16 000 Euros.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'action « projections ».

- de verser au Théâtre de la Mandragore une subvention de 8.000 Euros correspondant à 50 % du coût de l'opération au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2010.

La dépense sera inscrite au budget communal, chapitre 6748.

Des questions sur cette opération ? Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

POINT N° 9 - ETAT DES DECISIONS DIRECTES.

M. Le Maire.- Avez-vous des remarques à faire sur les décisions directes ?

Mme PEZIN.- Juste une remarque : quand on voit qui est le fournisseur de denrées alimentaires pour la ville, je suis très inquiète. Apparemment, dans le Douaisis, personne ne peut fournir à manger à nos pauvres petits.

M. Le Maire.- C'est un appel d'offres... On peut se désoler que personne, dans le Douaisis, ne réponde favorablement à cet appel d'offres.

D'autres remarques ?

POINT N° 10 - QUESTIONS ORALES.

M. Le Maire.- Je vous propose de revenir sur un dossier sur table qui concerne la rénovation et l'extension de la salle de tennis de table Carnot.

Vous vous souvenez que nous avons délibéré le 2 février 2010 sur une demande de dotations globales d'équipement sur ce projet.

Pour faciliter la demande de subvention, il vous est proposé de scinder en deux la demande de DGE c'est-à-dire une partie pour la rénovation, et une partie pour l'extension. Êtes-vous d'accord sur le principe ?

Dans la salle.- Oui.

M. Le Maire.- Je vous propose de délibérer. Merci.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

Nous arrivons à la fin de notre séance et nous terminons par une motion qui va être présentée par Benjamin.

M. DUPONT.- « La suppression de la gratuité des soins aux ayants droit du régime minier. Un véritable coup de grisou...

« Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, depuis le 27 novembre 1947, les mineurs et leurs ayants droit bénéficiaient d'un régime spécial de sécurité sociale qui était la reconnaissance de l'effort accompli dans des conditions de travail particulièrement pénibles. En effet, l'industrie charbonnière gardait une importance de premier ordre dans la vie économique du pays et les mineurs, par un travail accru, ont fortement contribué à la reconstruction des structures industrielles à travers notre terroir. Nous savons tous que le métier de mineur eut pour conséquences nombre de poly-pathologies, silicose, troubles cardio-vasculaires, etc.

Tout récemment, les ayants droit, dont l'âge moyen est supérieur à 75 ans, bénéficiaient encore du régime spécifique minier car aucun gouvernement n'avait osé remettre en cause ce régime spécifique.

Toutefois, le nombre d'affiliés diminuant, le contexte étant nouveau, les administrateurs du régime minier tentaient de pérenniser un réseau de santé performant (centres médicaux, laboratoire d'analyses médicales, cabinets dentaires, pharmacies.)

Mais le gouvernement de Monsieur Sarkozy, profitant de ce contexte nouveau a supprimé l'article 2-2B garantissant cette gratuité des soins dont profitaient encore 80.000 personnes de notre région (220 000 en France).

Après les franchises médicales, cette disposition s'attaque une nouvelle fois à la santé mais aussi au statut du mineur. Elle bafoue la reconnaissance que la Nation et l'État avaient développé envers une corporation qui a sacrifié sa santé, sa vie, ses forces, à l'effort industriel de notre pays.

Le décret 2009-1787, pris le 31 décembre dernier par François Fillon, supprime certains droits comme la prise en charge de transports spécifiques, de certaines dépenses liées aux cures, ainsi que le niveau de prise en charge de certaines prestations pharmaceutiques et thérapeutiques. Cela représenterait environ 11 Millions d'euros par an, soit 0,03 % de la dette de la sécurité sociale. Ce qui choque d'autant plus les bénéficiaires, c'est que l'organisme compétent, la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines « CANSSM) ne les a jamais prévenus.

En fait l'ensemble des ayants droit n'ayant pas la mention ALD (affection longue durée) sur leur étiquette de soins ne peut plus bénéficier de cette gratuité.

Si les 80.000 affiliés dans le Nord Pas-de-Calais vont être extrêmement pénalisés par ce décret, les 4.200 salariés de la CARMi dans la région le seront aussi, 60 % des ayants droit ont déjà renoncé à l'offre de soins à cause de la fin de la gratuité... la fin d'une époque !

Nous rappelons qu'Henri Martel, qui fut d'abord mineur de fond, puis Député-maire, ensuite membre de la commission de l'équipement national, de la production et des communications, était intervenu sur les questions de reconstruction, de dédommagements et sur la production charbonnière.

Scandalisés par l'annonce du décret 2009 qui démontre une fois de plus le mépris du gouvernement envers la population minière, nous exigeons son retrait et le maintien des droits justifiés qui avaient été accordés aux mineurs et à leurs familles. »

M. Le Maire.- Merci, Benjamin. Des remarques ? Vincent, tu as la parole.

M. CAMPISANO.- Mon papa, mineur de fond, retraité, bénéficie de l'ALD et ma mère vient de se faire opérer d'une prothèse du genou, elle ne peut donc plus bouger, du moins difficilement.

L'ambulance venait chercher ma mère, en position allongée, pour l'accompagner chez le kiné.

Maintenant, du jour au lendemain, on lui dit que cela n'est plus possible, que l'ambulance ne peut plus venir. On lui dit qu'il faut qu'elle se fasse accompagner par son mari. Ma mère a un mari, fort heureusement... mais bénéficiant de l'ALD, il ne peut pas conduire. Voyez la situation dans laquelle on se trouve ?

J'ai mes deux parents, mon père peut conduire pour aller chercher le pain, mais les autres mineurs, et surtout les veuves, sont dans la même situation que ma mère.

30 ans de fond pour en arriver là, avec la silicose, dans l'état de santé où se trouve mon père qui a un cancer de la vessie, et ma mère avec une prothèse au genou, vous imaginez le tableau ? C'est un vrai scandale !

Je pense que les autres mamans sont dans la même situation. Je m'élève donc contre cette décision. J'ai téléphoné moi-même à la CARMi pour leur dire le fond de ma pensée, mais je vois bien que cela ne sert à rien, ce n'est que du vent.

Si on pouvait faire une pétition, la signer et l'envoyer, je crois que ce serait une bonne chose. Merci.

M. CHOTIN.- Je suis heureux d'entendre les gens manifester sur le fait que l'on a supprimé cette fameuse partie 2-2B, mais je vais me permettre une petite explication : en fait, nous n'avons pas perdu la gratuité des soins. L'article 2-2B, depuis 1946, nous donnait le transport, dont tu viens de parler, au niveau des cures, et au niveau des produits pharmaceutiques. Tout cela est extralégal et se fait en dehors des comptes de la sécurité sociale et en dehors du droit commun.

Nous sommes montés sur les barricades, il n'y a pas si longtemps, et on est encore en train de se bagarrer pour réussir à résorber cela.

Je ne sais pas si ce fameux décret va être supprimé, ce n'est jamais arrivé, mais si c'est le cas, il faudra penser à aménager certaines choses. Les gens comme tes parents, nous allons nous en occuper. Nous sommes ici pour cela. C'est tout ce que je voulais dire !

M. Le Maire.- Merci. Pas d'autres remarques ?

Mme PEZIN.- Je voudrais dire que pour avoir accompagné certaines manifestations de mineurs à Paris, quelle que soit la façon dont on parle du gouvernement, quand c'est bien, il faut le dire, mais quand c'est mal, il faut le dire aussi. Par conséquent, nous voterons cette motion avec vous.

M. Le Maire.- Je vous propose de passer au vote, en sachant qu'il sera unanime.

(La motion est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie. La soirée n'a pas finalement été si longue que cela.

Je remercie la sténotypiste. Je voudrais lui dire que nous passerons à une autre société pour le prochain Conseil.

Merci, la séance est levée.

(La séance est levée à 21 H 30).